

**MEMORANDUM DE LA SUISSE**  
**AU**  
**COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**  
**1990-1991**



<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I <u>Innovations</u> dans la politique d'aide au développement	5
II <u>Volume</u> (état actuel et perspectives)	9
III <u>Qualité de l'aide, composition et conditions financières</u>	15
IV <u>Opinion</u> publique, <u>information</u> et éducation	18
V Contributions <u>multilatérales</u>	21
VI Distribution <u>géographique</u>	26
VII <u>Coordination, Programmation</u>	29
VIII Adaptation de politiques d'aide à <u>réformes</u> et <u>ajustements structurels</u>	32
IX Coopération technique	36
X <u>Gestion</u> et <u>structures administratives</u>	38
XI <u>Financements associés</u>	39
XII Pratiques d'achats	41
XIII Orientation <u>sectorielle</u>	43
XIV <u>Environnement</u>	48
XV <u>Femmes</u>	50
XVI <u>ONG's</u>	52
XVII <u>Autres instruments, secteur privé, flux privés</u>	53

## CHAPITRE I:      PRINCIPALES INNOVATIONS      DANS LA POLITIQUE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT

### Base légale

1. L'aide au développement suisse est régie par une loi adoptée en 1976, qui fixe comme objectifs principaux de contribuer à mettre les pays en développement en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces, en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations, en priorité les plus défavorisées.

2. Dans la poursuite de ces objectifs, la Suisse veille à ce que ses actions soient conçues comme un complément transitoire à une action voulue et menée par le pays en développement lui-même, et que cette action contribue à renforcer la capacité durable du pays en développement et de sa population à maîtriser son propre développement. Les actions de la coopération suisse au développement soutiennent la mobilisation des ressources locales, humaines et matérielles, en se concentrant sur les problèmes jugés prioritaires, qui sont traités en prenant en considération les actions entreprises par le pays bénéficiaire et par les autres aides extérieures.

3. La loi prévoit que la coopération suisse au développement accorde un soutien prioritaire aux pays en développement (PED), aux régions et aux groupes de population les plus défavorisés, et encourage notamment les secteurs suivants :

- le développement rural;
- l'amélioration alimentaire, en particulier par les cultures vivrières destinées à la consommation locale;
- la promotion de l'artisanat et de la petite industrie locale;
- la création d'emplois;
- la recherche et le maintien d'un équilibre écologique et démographique.

4. La Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) et l'Office fédéral pour les affaires économiques extérieures (OFAEE) sont responsables de la mise en oeuvre de la loi et des programmes de coopération de la Confédération.

### Volume et nouveaux crédits-cadres

5. L'APD suisse a augmenté en 1991 de 15% pour atteindre 862,8 mio de dollars. Si l'on tient compte de l'inflation, l'accroissement réel en francs suisses avoisine 9 à 10 %. La part de l'APD dans le produit national brut est passé de 0,32 % en 1990 à 0,36 % en 1991. En ce qui concerne la base de l'APD suisse dans les années à venir, le parlement a approuvé plusieurs nouveaux crédits-cadres en 1990 et 1991 (voir chapitre 2 et 4).

## Nouveaux axes

### Désendettement

6. Même si la situation de beaucoup de pays en développement, notamment ceux appartenant aux catégories à revenus moyen et supérieur d'Amérique latine, a connu un mieux tout relatif, l'endettement demeure pour nombre de nations défavorisées un des obstacles majeurs à leur développement. Grâce au crédit-cadre de l'OFAEE (1990) et à un crédit spécial de 400 mio Frs, approuvé par le Parlement à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération, la Suisse dispose d'instruments novateurs permettant la mise en oeuvre de mesures diverses de désendettement. C'est ainsi que notre pays a participé en 1991, avec 83 mio de Frs, à des actions internationales incluant surtout le rachat de dettes commerciales et l'annulation d'arriérés à verser à des organisations de financement internationales. Un pays a profité aussi d'une aide à la balance des paiements dans le cadre des mesures complémentaires (nouvelles ressources pour des pays qui, par le passé, ont réussi à éviter le surendettement). La Confédération entamera des négociations qui porteront sur des accords de désendettement. Dans ce contexte, elle sera attentive aux efforts accomplis par le pays débiteur pour réformer son économie, gérer sa dette et respecter certains postulats de "good governance". Dans une mesure propre à ne pas perturber le contexte macro-économique, la remise des dettes sera en partie liée à la constitution de fonds de contrepartie qui, au titre du désendettement créatif, peuvent notamment servir à financer des programmes ou des projets de développement dans les pays concernés.

### "Good Governance"

7. Dans les grands fora multilatéraux et dans la majorité des pays donateurs, un consensus s'est dégagé pour affirmer que le succès des efforts de développement dépend très largement du contexte politique et économique des pays en développement et de la qualité des efforts qu'ils consentent.

8. L'aide publique suisse au développement voue depuis longtemps déjà une grande attention à divers postulats de cette "bonne gestion des affaires publiques", par exemple à la participation et au respect des droits fondamentaux de l'homme par les Etats. Elle s'est toutefois montrée jusqu'ici très prudente dans le recours à la "conditionnalité" directe et a privilégié le dialogue politique ainsi que les mesures d'encouragement.

9. Quelques exemples:

- Un très grand nombre de projets et de programmes de coopération offre la possibilité de contribuer à une amélioration de la gestion des affaires publiques et à l'émergence de formes plus démocratiques, par exemple en favorisant l'auto-promotion de paysans, d'artisans, etc. Un projet n'est en principe jamais neutre en matière de

structures sociales. En cherchant à enrichir le niveau social, la coopération est en mesure d'apporter une contribution à la mise en place de nouvelles structures, à insuffler un dynamisme, qui formeront le substrat d'une évolution vers plus de démocratie. C'est aussi une façon de renforcer la durabilité des entreprises de développement. La coopération suisse s'est fortement engagée dans cette voie qui privilégie le dialogue avec ses partenaires et qui offre la souplesse voulue pour donner corps à quelques principes importants dans des sociétés fort différentes les unes des autres.

- Dans plusieurs cas de violations claires des droits de l'homme, de même que dans des cas de mauvaise gestion patente, la coopération suisse est intervenue selon des modalités fondées sur l'efficacité en vue de l'objectif visé.
- Le programme de mesures positives pour contribuer en Afrique du Sud à l'élimination de l'apartheid a été poursuivi vigoureusement. L'évolution politique qui s'est heureusement amorcée donne un sens nouveau à ce programme qui reste important pour appuyer les ONG qui défendent l'Etat de droit ou qui désirent tester de nouvelles approches pour satisfaire les besoins des masses.
- La coopération suisse a soutenu par exemple aussi la "Népal Law Society", qui a joué un rôle important en tant que réservoir de forces de renouveau lors du passage de la monarchie à la démocratie au Népal.
- Au Mozambique, la Suisse octroie une aide de 10 mio de Frs à la démobilisation afin de permettre la réinstallation civile d'anciens combattants, une contribution concrète à la réduction des dépenses militaires.
- La collaboration constructive mais prudente avec le Rwanda déchiré par des conflits interethniques implique d'une part que l'aide soit renouvelée annuellement et d'autre part que la Suisse intervienne par le biais de programmes concrets agissant sur le système juridique et les médias rwandais afin d'encourager le respect des droits de l'homme et l'information à l'opinion publique.
- On peut mentionner encore dans ce contexte le soutien et la participation au financement d'élections dans divers pays.

10. Il serait faux d'attribuer l'ouverture politique dans plusieurs pays en développement uniquement à des pressions extérieures, ou de sous-estimer les risques de profonde agitation sociale et de misère économique que ces processus comportent. Il semble pourtant que, dans de nombreux cas, on ne puisse se passer de cette ouverture politique. La communauté internationale est de plus en plus consciente de sa responsabilité face à la société civile, mais un effort approfondi de réflexion sur les modalités pratiques reste généralement à

faire. La "good governance" revêtira une importance grandissante à l'avenir. Elle exige des principes directeurs clairs, susceptibles de guider l'activité opérationnelle et politique de l'aide au développement.

11. Se basant sur les travaux conceptionnels déjà accomplis par le CAD, la DDA et l'OFAEE travaillent actuellement à l'élaboration de tels principes.

#### Adhésion aux Institutions de Bretton Woods

12. En 1991, le Conseil fédéral et les Chambres fédérales suisses ont décidé l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods. L'adhésion formelle ne s'est effectuée toutefois qu'en mai 1992, suite au rejet populaire d'un référendum contre cette décision.

#### Ressources humaines/éducation de base

13. Un nouveau service "ressources humaines" a été créé, au sein duquel une importance accrue est accordée à l'éducation de base. La désintégration du système éducatif dans beaucoup de PED, la reconnaissance mondiale de ce problème lors de la "Conférence mondiale sur l'éducation pour tous" de 1990 en Thaïlande, l'importance croissante donnée aux ressources humaines dans le processus de développement ont motivé une priorité plus grande sur l'éducation de base. Elle prend la plupart du temps la forme d'un volet de formation dans des projets visant d'autres secteurs (p.ex. santé, artisanat, cf. para. 121 ss).

#### Cohérence/préparations de la CNUED

14. La coopération au développement n'est qu'une composante - importante certes - de la politique suisse envers les pays en développement. Une telle politique comprend encore bien d'autres volets essentiels, tels ceux relatifs au commerce extérieur, aux mouvements de capitaux, à l'exportation d'armes, à l'agriculture, à la protection intellectuelle, aux réfugiés ou encore à l'énergie. La tâche de concilier ces différents domaines avec une politique suisse cohérente envers le Sud est donc d'une importance extrême.

15. Dans cet effort d'améliorer la cohérence de nos politiques envers le sud, les travaux de préparation à la CNUED ont certainement permis d'atteindre des progrès considérables. La collaboration entre 17 offices fédéraux a créé ou amélioré des mécanismes importants d'information, de consultation et de concertation mutuelle. Il faut profiter de cette expérience lors de la mise en oeuvre des obligations et des conseils de la Conférence; ce qui pose un défi nouveau à la cohérence de nos politiques envers le Sud.

## CHAPITRE II: VOLUME DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

### APD 1990/1991

16. De 1990 à 1991, l'aide suisse a augmenté de 132,65 mio de dollars (+15,5) à 990,05 mio. Tant les dons des institutions privées bénévoles (+15 %) que l'aide publique au développement (+15 %) se sont accrus de façon considérable. En tenant compte de l'inflation, l'accroissement de l'APD suisse en terme réel avoisine 9 - 10 % (en Francs suisses).

17. Ces changements correspondent à une augmentation de la part de l'APD dans le produit national brut de 0,30 % en 1989 à 0,32 en 1990 et à **0,36 % en 1991**. La Suisse a donc atteint pour la première fois la moyenne des pays du CAD, l'a même légèrement dépassée.

18. Les flux de capitaux privés n'ont plus été inclus ici dans les statistiques; les informations disponibles à cet égard se trouvent au chapitre XVII.

Tableau 1

#### FLUX FINANCIERS NETS DE LA SUISSE VERS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (1989-1991)

(en millions de dollars) 1)

	1989	1990	1991
Aide publique au développement	557.7	749.7	862.8
Autres apports du secteur public	-6.2	-6	-3.4
Dons des institutions privées bénévoles	91.4	113.7	134.1
<b>Total des flux financiers nets</b>	<b>642.9</b>	<b>857.4</b>	<b>990.05</b>

dont aide publique au développement et  
dons des institutions privées bénévoles 649.1 863.4 993.45

1) Taux de change utilisés: 1989: 1US\$ = 1.6359 Frs  
1990: 1US\$ = 1.3888 Frs  
1991: 1US\$ = 1.4336 Frs

(en pourcentage du PNB)

	1989	1990	1991
Aide publique au développement	0.30	0.32	0.36
Autres apports du secteur public	0.05	0.05	0.05
Dons des institutions privées bénévoles	0.05	0.05	0.05
<b>Total des flux financiers nets</b>	<b>0.35</b>	<b>0.37</b>	<b>0.41</b>

dont aide publique au développement et  
dons des institutions privées bénévoles 0.35 0.37 0.41

2) Produit national brut (PNB) 1989: 186.55 mias de US\$  
1990: 234.77 mias de US\$  
1991: 238.23 mias de US\$

Tableau 2

## VERSEMENTS NETS D'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD) (1989-1991)

(en millions de dollars)

	1989	1990	1991
<b>Dons</b>			
Dons bilatéraux	364.6	496.6	683.1
dont réaménagement de la dette	--	--	132.8
Contributions à des organisations privées internationales (OPI) 1)	27.5	36.0	34.9
Dons à des organismes multilatéraux	98.3	135.6	118.2
Souscriptions au capital des banques et contributions à des fonds de développement	36.0	63.4	17.6
<b>Total Dons</b>	<b>526.4</b>	<b>731.7</b>	<b>853.8</b>
<b>Prêts</b>			
Prêts bilatéraux de développement 2)	31.3	18.1	9.0
<b>Total APD</b>	<b>557.7</b>	<b>749.7</b>	<b>862.8</b>

1) Cet article regroupe les organisations internationales non gouvernementales. Pour la Suisse, il s'agit de la contribution au CICR.

2) Déduction faite des remboursements au titre de prêts d'APD antérieurs.  
1989 : -1,6; 1990 : -1,6; 1991 : -4,19.

La Suisse n'effectue plus d'aide sous forme de prêts depuis 1987. Il s'agit, dans ce cas, de versements faits pour d'anciens crédits mixtes accordés sous forme de prêts.

19. Quant à la répartition selon les différents types de coopération, la coopération bilatérale continue d'être prépondérante, correspondant à une part de 80 % de l'APD en 1991 (1990: 65 %). La croissance importante du bilatéral en 1991 est due d'une part à une action de réaménagement de la dette, d'autre part à des raisons purement statistiques (peu de "notes" déposés auprès des banques régionales de développement).

Réaménagement de la dette

20. Selon la statistique du CAD, le rachat de créances doit être comptabilisé à la valeur de marché, ce qui correspond à la pratique suisse. Lors des remises de dettes, le CAD comptabilise le montant nominal de la dette dans sa statistique de l'Aide publique au développement. Les statistiques du CAD ne tiennent donc absolument pas compte de la valeur réelle de la dette, autrement dit de la valeur effective de la remise pour le pays en développement concerné. En revanche, la Suisse comptabilise le montant escompté pour ses remises de dettes.

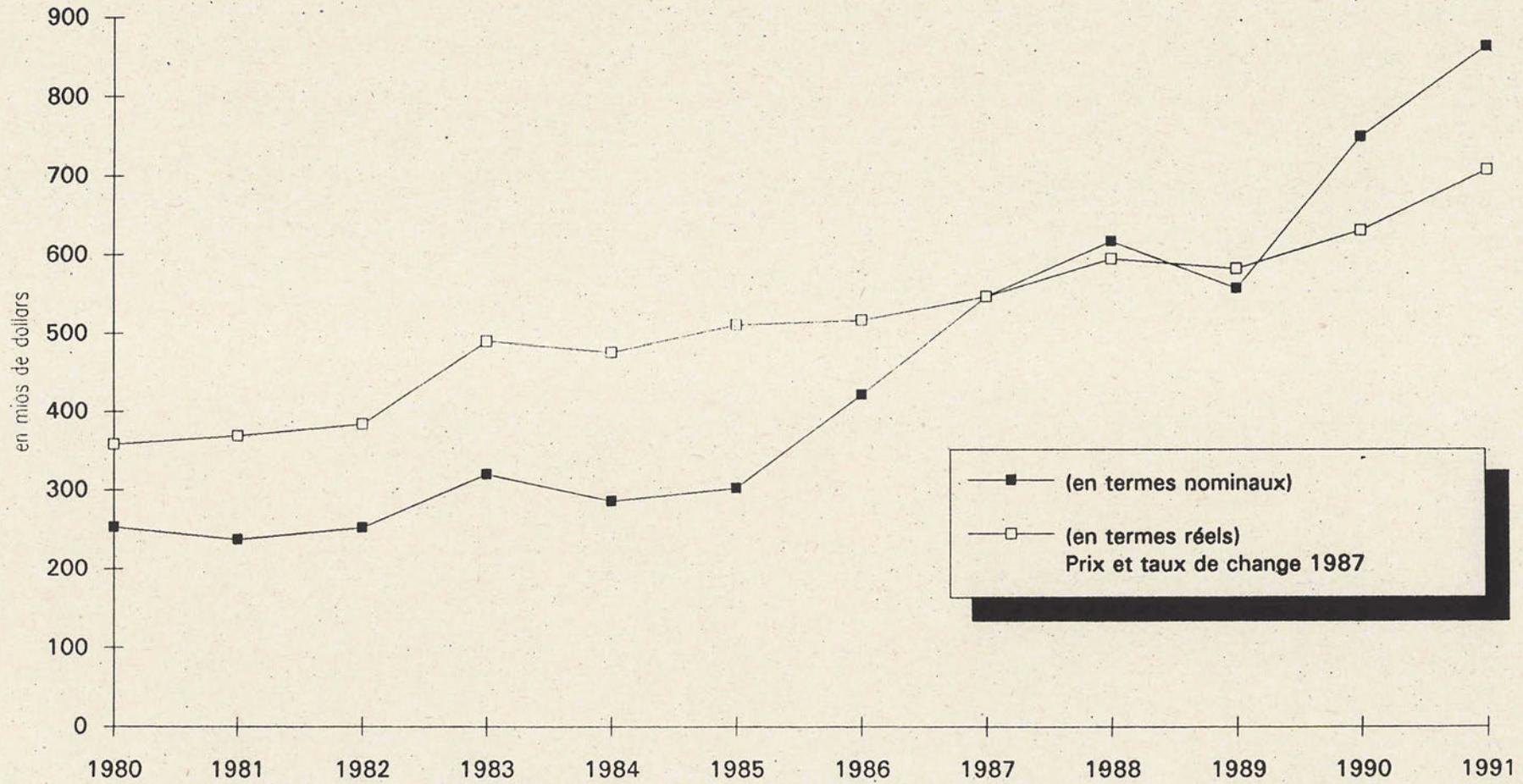
21. En 1991, les parts de la Confédération qui faisaient partie de crédits-mixtes d'une valeur nominale de 182,1 mio de dollars ont été transformées en dons. Sur la base des considérations de politique du développement mentionnées, la Suisse a escompté ce montant à celui des obligations de la Confédération suisse au taux de 6,5 %. Résultat: dans les statistiques

- 11 -

du CAD, cette remise de dette se réduit à 93,9 mio de dollars. Conséquence: la Suisse renonce ainsi à un escompte de 90 mio de dollars à l'Aide publique au développement, soit 1/10ème de son aide totale au développement.

22. La différence entre ces 93,9 mio de dollars et les 132,8 mio décomptés correspond avant tout à la participation de la Suisse au rachat de créances fait en 1991 dans le cadre de la facilité de l'IDA.

## Evolution de l'APD de la Suisse (1980-1991)



Perspectives d'évolution du volume de l'APD

23. Plusieurs nouveaux crédits-cadres ont été approuvés par le parlement en 1990 et 1991 (voir aussi chapitre IV). De 1990 à 1994, donc pour une durée de 4 ans, le Parlement a autorisé 3'300 mio de Frs pour la coopération technique et financière et 840 mio de Frs pour des mesures de politique économique et financière. A l'aide humanitaire, un crédit-cadre de 1'050 mio de Frs pour quatre ans a été attribué en 1991. En plus, le Parlement a donné son accord à un crédit-cadre de 700 mio de Frs à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération dont 400 mio de Frs sont destinés aux mesures de désendettement et 300 mio de Frs aux programmes environnementaux. Pour les actions spéciales envers les pays concernés par la guerre du Golfe, un crédit d'engagement de 100 mio de dollars a été approuvé.

Tableau 4

## CRÉDITS DE PROGRAMME EN VIGUEUR EN 1991

Dates d'approbation	Crédits de programme	Montant (en mio de Frs)	Durée
04.10.1990	Coopération technique et aide financière	3300	4 ans (dès le 19.12.1990)
30.11.1988	Aide humanitaire internationale	530	3 ans (dès le 01.03.1989)
10.12.1991	Aide humanitaire internationale	1050	4 ans (dès le 03.04.1992)
30.01.1991	Crédit d'engagement pour l'aide à la Jordanie, à l'Egypte et à la Turquie	130	4 ans
08.10.1986	Mesures de politique économique et commerciale	430	3 ans (dès le 01.06.1987)
03.10.1990	Mesures de politique économique et commerciale	840	4 ans (dès le 01.02.1991)
13.03.1991	Financement de mesures de désendettement	400	(dès le 01.07.1991)
29.09.1987	Participation au capital des banques régionales de développement	680	(dès le 01.10.1987)
04.10.1991	Adhésion de la Suisse aux Institutions de Bretton Woods	4986	(dès le 17.05.1992)

24. En 1992, l'APD suisse connaîtra un accroissement notable. Conformément au budget pour 1992, elle passera, compte tenu également des crédits supplémentaires, à 1412 mio de Frs soit à 0,40 % du PNB. Ce bond est dû à toute une série d'incidences particulières: le crédit-cadre précité, octroyé à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération, exerce une incidence plus nette sur les dépenses; mentionnons également le crédit complémentaire de 43 mio de Frs pour l'aide humanitaire ainsi que les frais inhérents à l'adhésion à la Banque mondiale et à ses organisations affiliées. Pour ce qui est du capital de participation à la banque, ces frais s'élèvent à 295,8 mio de Frs, échelonnés sur les cinq ans à venir,

alors que des montants de 101,7 et de 35,3 mio de Frs seront versés en une seule tranche respectivement à l'AID (Association internationale de développement) et à la SFI (Société financière internationale).

25. En 1993, les mesures prises par le Gouvernement et par le Parlement pour contenir le déficit du budget fédéral (qui reste néanmoins très important) ne seront pas sans effet sur le volume de l'APD. La réduction est sensible par rapport aux prévisions qui avaient été faites antérieurement. Le budget de 1993 est en augmentation toutefois de 4,75 % par rapport à celui de 1992 (sans prendre en compte les crédits supplémentaires alloués en 1992 pour la Banque mondiale et pour l'aide humanitaire s'élevant à 239 mio de Frs).

Tableau 5

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU VOLUME D'APD DE LA CONFEDERATION (1991-1993)

	Comptes 1991	Budget 1992	Budget 1993
-----			
Comptes 1991 Budget 1992 Budget 1993			
-----			
Montants inscrits sur la base des versements			
En mio de Frs	1146	1173	1262
Crédits supplémentaires		239	
en % du PNB	0.34	0.40	0.34
-----			
PNB	341530	357240	375102
-----			

26. La perspective à moyen terme, autrement dit le plan financier 1994-1996, prévoit que les dépenses consenties pour la coopération au développement oscilleront entre 0,34 et 0,35 % du PNB, ce qui n'empêche pas le Conseil fédéral de continuer à viser l'objectif qu'il s'est imparti dans le plan de législature pour les années 1991 à 1995 "de faire passer si possible le volume de l'aide publique au développement à 0,4 % du PNB d'ici à l'an 2000."

### CHAPITRE III: QUALITE DE L'AIDE, COMPOSITION ET CONDITIONS FINANCIERES

#### Composition de l'APD

27. Le financement de l'APD de la Suisse est assuré à raison de 97,9 % par la Confédération. Le 2,1 % restant, soit 17,2 mio de dollars, a été versé par les autres collectivités publiques. L'ensemble des 26 cantons et demi-cantons ont fourni 10,2 mio, et les communes 7,0 mio de dollars. Cette aide consiste pour 12,5 mio en projets de coopération au développement et pour 4,7 mio en actions d'aide humanitaire.

28. Quant aux catégories de l'aide publique suisse au développement elles sont au nombre de cinq, mais ne correspondent pas strictement à celles qui sont employées dans les statistiques du CAD. Les définitions utilisées dans les statistiques suisses diffèrent principalement sur les points suivants:

- la coopération technique, considérée au sens large, englobe l'assistance technique (experts et boursiers) et la mise à disposition de fonds et de matériel pour la réalisation de projets de développement; elle inclut donc une forte composante d'aide financière. Elle comprend aussi des contributions à des organisations suisses de coopération au développement et à des organisations locales de développement dans les PED;
- l'aide financière consiste à prendre en charge des investissements précis; l'institution partenaire est en général responsable de la gestion des fonds sur la base d'un plan d'opération défini en commun; l'aide financière est accordée sous forme de dons;

(Ainsi la distinction entre ces deux catégories n'est pas très significative)

- les mesures de politique économique et commerciale, qui sont également octroyées à titre de dons, comprennent les actions entreprises dans les domaines de la promotion commerciale en faveur des pays en développement, des produits de base, de l'encouragement de la participation de l'économie suisse à l'industrialisation des pays en développement, des aides financières sous la forme de crédits mixtes et du soutien à la balance des paiements dans le cadre d'actions internationales et de mesures de désendettement;
- l'aide alimentaire représente l'ensemble des livraisons de produits alimentaires, que ce soit par la voie bilatérale ou multilatérale;
- l'aide humanitaire est constituée de secours d'urgence, d'actions médico-sociales ponctuelles et de contributions à des organisations à vocation humanitaire.

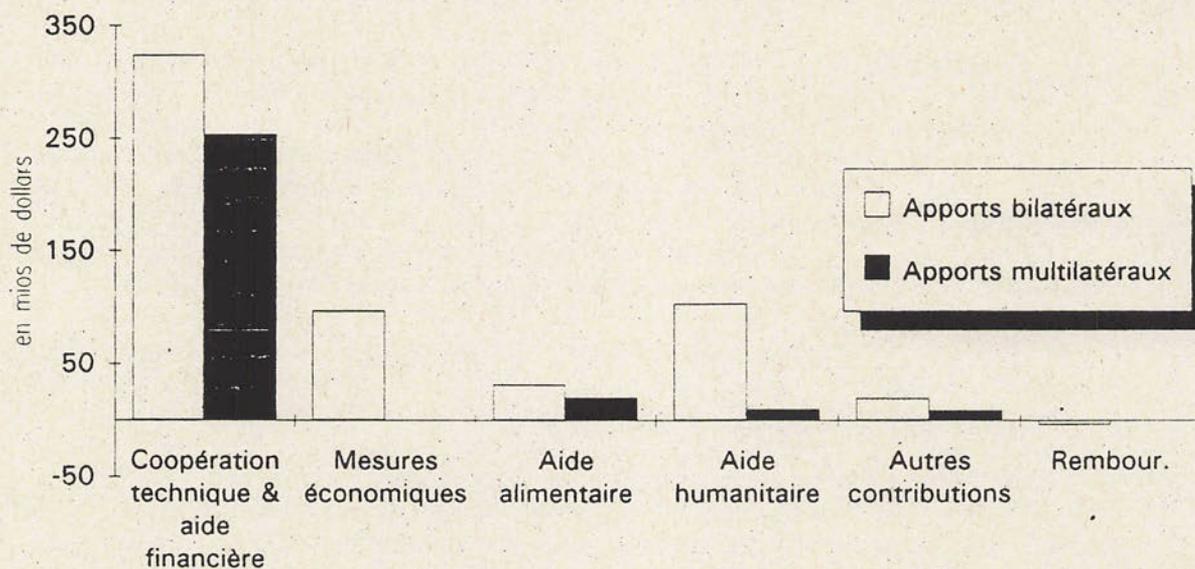
Tableau 6

VERSEMENTS NETS PAR TYPE DE CONTRIBUTION ET PAR CATEGORIE D'AIDE (1991)

	(en millions de dollars)						(en %)	
	Coopération technique et Aide financière	Mesures économiques	Aide alimentaire	Aide humanitaire	Autres contributions	Rembour- sements	Total	
Apports bilatéraux	324.13	253.44	31.48	67.78	19.46	-4.19	692.10	80.2
Contributions Org. priv. inter.	--	--	--	34.88	--	--	34.88	4.0
Apports multilatéraux 1)	96.85	--	20.34	9.68	8.97	--	135.84	15.8
Total	420.98	253.44	51.82	112.34	28.43	-4.19	862.82	100.0

1) Notification sur la base de la date de remises des notes émises

### Versements nets par type de contribution et catégorie d'aide (1991)



29. Comme il ressort du tableau 6, qui illustre la répartition des versements par catégories d'aide, 49 % des dépenses d'APD en 1991 concernaient la coopération technique et l'aide financière, 29 % les mesures de politique économique et commerciale, 19 % les aides alimentaire et humanitaire internationales. 80,2 % de ces apports étaient bilatéraux (y compris, l'aide associée et les cofinancements présentés au chapitre VIII et les contributions aux OPI) et 19,8 % multilatéraux.

#### Conditions financières de l'APD

30. Comme par le passé, la Suisse s'est conformée à la recommandation du CAD sur les conditions financières et moda-

lités de l'aide. L'élément de libéralité de l'ensemble des engagements a atteint 100 % en 1989. Depuis 1988, en effet, le Gouvernement suisse ne réalise plus de nouveaux engagements sous forme de prêt. Ainsi même la partie publique des financements mixtes est octroyée sous forme de dons.

31. La Suisse participe avec d'autres bailleurs de fonds aux réunions du Club de Paris pour le rééchelonnement de la dette de certains pays en développement. Elle applique, parmi les formules décidées à Trinidad, celle de la réduction du taux d'intérêt.

#### CHAPITRE IV: OPINION PUBLIQUE, INFORMATION ET EDUCATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

32. Les bouleversements en Europe de l'Est et les relations avec l'Europe en général ont retenu l'intérêt de l'opinion publique et ont parfois fait passer les problèmes du Sud et les relations Nord-Sud à l'arrière-plan. Des difficultés croissantes, notamment dans le domaine social, dues à une certaine récession sur le plan intérieur ont, en outre, provoqué un certain repli de l'opinion publique sur des questions suisses. Toutefois la pétition au Conseil fédéral signée par 250'000 Suisses est une preuve du vif intérêt de l'opinion publique pour les relations Nord-Sud. Elle a revendiqué la libération d'un crédit spécial de 700 mio de Frs destiné au désendettement des pays du Sud dans le cadre de la célébration du 700ème anniversaire de la Confédération. D'autre part les relations Nord-Sud sont de plus en plus prises en considération en rapport avec des problèmes touchant directement la population suisse, notamment les migrations, la drogue, le SIDA, la dégradation de l'environnement. Ceci augmente la conscience d'interdépendances globales, mais implique aussi un certain risque de ne percevoir le Sud que négativement, à savoir comme danger pour notre sécurité et notre bien-être.

33. En 1990 et 1991, l'intérêt des parlementaires suisses pour les questions de développement s'est également concentré pour beaucoup sur l'actualité de l'Europe de l'Est. Ainsi les thèmes de l'aide alimentaire et humanitaire dans l'ex-Yougoslavie, les pays de la CEI et l'Albanie ont suscité des interventions à plusieurs reprises.

34. L'importance que le Parlement suisse accorde à la coopération au développement est démontré cependant par l'approbation unanime du nouveau crédit cadre de 3,3 mia de francs suisses pour la coopération technique et l'aide financière des années 1991-1994. Le Parlement a donné son accord unanime à deux autres crédits-cadres: en 1990, celui pour les mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement pour les années 1991-1994 (840 mio de francs suisses) et, en 1991, celui pour l'aide humanitaire internationale pour 1992-1996 (1,05 mia de francs suisses). Au cours de sa session anniversaire en mai 1991, le parlement a en outre libéré le crédit-cadre précité de 700 mio à l'unanimité.

35. D'autres problèmes importants ont été soulevés par le parlement, à savoir: les liens entre le développement et les droits de l'homme, les liens entre développement et environnement, et les priorités de l'aide au développement. Le nombre de questions adressées au Conseil fédéral témoigne de l'importance que revêt la politique de coopération aux yeux des parlementaires.

36. D'autre part, plusieurs parlementaires participent très activement aux travaux d'une commission consultative pour la coopération internationale chargée de conseiller le gouverne-

ment dans sa politique de développement, d'examiner les buts et les priorités des mesures de coopération et, le cas échéant, de soumettre des propositions en la matière. Dans ce cadre, l'occasion est donnée non seulement à des parlementaires mais également à des représentants des milieux économiques, syndicaux, universitaires ainsi que des oeuvres d'entraide de faire valoir leurs opinions dans le domaine du développement.

37. L'information de la DDA à l'intention de l'opinion publique a mis l'accent sur quatre champs d'activité: (1) les massmédias, (2) l'éducation en matière de développement, (3) les échanges interculturels et (4) l'audiovisuel. (1) Plusieurs journalistes ont eu l'occasion d'aller voir des activités sur le terrain et ont publié par la suite, de larges reportages dans les médias. Le service de presse a trouvé un accueil encourageant auprès des médias. (2) La collaboration avec des institutions spécialisées dans l'éducation en matière de développement a été renforcée avec le souci d'une plus grande coordination des efforts. Plusieurs supports (matériels pédagogiques, séminaires de formation, services-conseils, etc.) ont ainsi pu être offerts aux milieux scolaires à tous les niveaux. (3) Divers échanges interculturels ont été soutenus financièrement. (4) Dans l'audiovisuel, la création de plusieurs films ayant trait aux réalités du Sud par des réalisateurs de ces régions a été soutenus notamment par des appuis financiers. Ces films jouissent d'un intérêt croissant auprès de la population suisse, des jeunes en particulier.

38. Le 11 mars 1991, le Conseil fédéral a décidé d'adhérer au Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe. Le Centre, en tant que mécanisme de suivi de la Campagne Nord-Sud du Conseil de l'Europe, a pour but de servir de "cadre à la coopération européenne pour sensibiliser davantage le public aux questions d'interdépendance mondiale et de promouvoir des politiques de solidarité conformes aux objectifs et principes du Conseil de l'Europe." Le programme d'activités du Centre comporte trois volets: information au public et relations avec les médias; éducation et formation; dialogue avec le Sud. Une caractéristique du Centre est l'approche méthodique du "quadrilogue", à savoir une coopération visant à intégrer non seulement les offices des gouvernements mais aussi les parlementaires, les autorités locales et régionales de même que les organisations et associations non-gouvernementales. En Suisse toute une série d'impulsions du Centre ont déjà mené à des actions concrètes.

39. La Conférence annuelle, manifestation traditionnelle de la coopération suisse au développement, était consacrée en 1990 à "migrations et coopération" et en 1991 à "la recherche et le transfert de technologie dans le cadre des relations Nord-Sud". Elles en ont permis chacune une réflexion approfondie aux quelque 600 participants venant de milieux professionnels très divers. Grâce à un large écho dans les médias, ces manifestations ont mis à nouveau le grand public face à des problèmes d'actualité de la coopération au développement.

40. Le budget que la coopération suisse a consacré en 1991 à ses activités d'information s'est élevé à environ 3 mio de Frs. (1990: 2,5 mio), soit environ 0,25 % de l'APD suisse, ce qui est du même ordre de grandeur que les années précédentes.

## CHAPITRE V: CONTRIBUTIONS MULTILATERALES

### 1. Général

41. En 1991, la Suisse a versé 135,8 millions de dollars sous forme de contributions générales à différentes institutions multilatérales de développement. La diminution des contributions multilatérales par rapport à 1990 (199 mio de dollars) ne reflète pas une volonté politique de réduire la partie multilatérale de l'aide suisse, bien au contraire, mais elle est due à des raisons purement statistiques (comptabilisation des "notes" des banques régionales de développement). Le tableau 7 ci-dessous présente le détail de la répartition de l'aide multilatérale.

42. Les principaux critères sur la base desquels la Suisse détermine le niveau de ses contributions sont les suivants:

- L'importance de la place qu'occupe l'institution dans la coopération internationale au développement;
- La politique de développement de l'institution (priorité accordée aux pays les plus pauvres ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des groupes défavorisés, renforcement des capacités propres des pays en développement, appui à l'effort propre et la participation des populations locales);
- L'efficacité, l'efficience et l'impact à long terme de l'aide fournie;
- Les avantages comparatifs et le niveau de spécialisation et de professionnalisme de l'institution, en raison de sa vocation et de son expérience pratique;
- La répartition des charges entre donateurs;
- La possibilité de participer aux prises de décision de l'institution et à son contrôle effectif.

### 2. Contributions à des institutions du système des Nations Unies

43. Au sein du système des Nations Unies, la contribution financière suisse la plus importante est versée au PNUD. Ceci reflète l'intérêt porté à son rôle d'organe de financement, de programmation et de coordination de la coopération technique multilatérale. La contribution générale de la Suisse au PNUD et à ses fonds spéciaux s'est élevée à 46,0 millions de dollars en 1991, ce qui représente un tiers de l'aide multilatérale suisse de cette année. Viennent ensuite par ordre d'importance le PAM (16,0 millions de dollars ou 11,8 %), l'UNICEF (12,5 millions de dollars ou 9,2 %) etc.

Tableau 7

## CONTRIBUTIONS MULTILATERALES D'APD PAR ORGANISME BENEFICIAIRE (1989-1991)

(en millions de dollars)

	1989	1990	1991
<b>Organisations des Nations Unies (N.U.)</b>			
Programme des N.U. pour le développement (PNUD)	42.4	46.8	46.0
- contrib. ordinaire	33.6	42.5	41.9
- Fonds pour les PMA	4.6	--	--
- Programme énergie	1.2	0.4	0.3
- Fonds d'équipement des N.U. (FENU)	3.0	3.9	3.8
Fonds international de secours à l'enfance (UNICEF)	10.1	13.8	12.6
Office des N.U. pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)	6.7	7.1	6.8
Programme alimentaire mondial (PAM)	12.1	16.8	16.0
Haut commissariat des N.U. pour les réfugiés (UNHCR)	4.9	6.1	6.3
Fonds des N.U. pour la population (FNUAP)	4.5	5.6	5.7
Programmes spéciaux de l'OMS	1.5	8.4	5.2
Autres organisations des N.U.	9.1	11.9	10.7
<b>Total Organisations des N.U.</b>	<b>91.3</b>	<b>116.5</b>	<b>109.3</b>
<b>Banques régionales de développement</b>			
Banque asiatique de développement (ADB)	0.8	--	--
Fonds asiatique de développement (ADF)	--	15.8	14.6
Banque interaméricaine de développement (BID)	--	0.3	0.3
Fonds spécial de la BID	--	0.5	0.4
Banque africaine de développement (BAD)	2.1	2.1	2.3
Fonds africain de développement (FAD)	32.4	44.0	--
Société interaméricaine d'investissement (IIC)	0.7	0.7	--
<b>Total Banques de développement</b>	<b>36.0</b>	<b>63.4</b>	<b>17.6</b>
<b>Autres organisations multilatérales</b>			
Fonds international de développement agricole (FIDA)	--	11.7	--
Groupe consultatif pour la recherche agricole (CGIAR)	5.2	6.2	7.2
Autres organisations	1.8	1.2	1.7
<b>Total Autres organisations multilatérales</b>	<b>7.0</b>	<b>19.1</b>	<b>8.9</b>
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS MULTILATERALES</b>	<b>134.3</b>	<b>199.0</b>	<b>135.8</b>

### 3. Participation de la Suisse dans les organes de direction du Système des Nations Unies

44. La Suisse s'est, comme par le passé, fortement engagée dans les travaux de supervision, orientation et évaluation des activités opérationnelles du Système. L'année 1991 a été marquée par une relance des discussions sur la réforme du Système de développement des Nations Unies, notamment suite à la publication de l'étude scandinave "The Nordic UN-Project". La Suisse a soutenu cette initiative, car un fonctionnement plus efficace et plus cohérent du Système est vital à ses yeux.

45. Par ailleurs, la préparation de la "Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement" (CNUED) a fortement occupé la Suisse, convaincue que la coopération au développement exige des approches nouvelles et globales.

46. Au PNUD, les négociations sur le prochain et 5ème Cycle de programmation (1992-1996) ont été suivies de près. La Suisse a accueilli très positivement la publication du deuxième "Rapport sur le développement humain", qui établit un cadre conceptuel proche des principes de base qui régissent sa propre politique de coopération au développement.

47. Une part active a également été prise aux travaux des organes directeurs d'autres institutions du Système p.ex. la FAO, l'UNESCO et l'UNICEF. Signalons encore que la Suisse s'est associée à d'autres agences de coopération bilatérales pour effectuer une évaluation approfondie des programmes de l'UNICEF.

#### 4. Contributions aux Banques et Fonds de développement

48. La Suisse est membre des trois Banques régionales de développement et de leurs Fonds respectifs depuis leur création ou leur ouverture aux pays non-régionaux. La participation prise au capital représente 1,32 % du total des actions à la Banque africaine, 0,64 % à la Banque asiatique et 0,22 % à la Banque interaméricaine.

49. Les contributions suisses aux trois Fonds régionaux s'élèvent à 3,4 % pour la 6e reconstitution du Fonds africain; à 1,23 % pour la 5e reconstitution du Fonds asiatique; et à 0,77 % pour la 7e reconstitution du Fonds des opérations spéciales de la BID. La Suisse est en outre membre fondateur de la Société d'investissement interaméricaine; sa part au capital représente 1,56 % du total.

#### 5. Contributions à d'autres institutions multilatérales de développement

50. La Suisse contribue au programme central d'institutions appartenant au CGIAR (CIAT, CIP, ICRISAT, ILCA, ILRAD, ISNAR, IBPGR, IFPRI). La participation aux ressources générales de ces institutions a été de 7,2 millions de dollars en 1991. La Suisse contribue enfin pour 1,88 % du total des ressources du Fonds International du Développement Agricole (FIDA) et appuie financièrement les activités de l'OIM, de l'ICRAF et de l'UICN.

#### Politique suisse en matière de cofinancement

51. L'aide associée (avec des institutions du système des Nations Unies) et les cofinancements (avec des institutions financières multilatérales), qui font partie du programme bilatéral, donnent à la Suisse la possibilité de participer à des projets dont l'envergure et la complexité dépassent les capacités d'un financement bilatéral suisse. Ils favorisent aussi une participation à un dialogue sectoriel à un niveau que ne permet pas un financement isolé, facilitent des opérations concertées et coordonnées et réduisent la charge administrative des pays bénéficiaires. Enfin c'est l'occasion d'intervenir dans des pays/secteurs où la Suisse souhaite avoir une présence malgré l'absence de programme propre

(p. ex. au Laos - Institut polytechnique), encore que ces derniers cas soient plutôt des exceptions.

52. Les critères de sélection de projets d'aide associée ou de cofinancement que la Suisse applique sont les suivants :

- Les projets doivent être articulés avec les secteurs prioritaires du programme de la DDA dans le pays; en principe la DDA réserve les cofinancements aux pays dits de concentration;
- La DDA et l'OFAEE doivent pouvoir activement participer à la préparation du projet, à sa mise en oeuvre et à son suivi;
- L'organisation gérant le projet est jugée particulièrement qualifiée, en raison de sa vocation et de son expérience, par comparaison avec d'autres moyens d'intervention dans le secteur considéré.

53. Les cofinancements qui pour l'essentiel résultaient du fait que la Suisse n'était pas membre de la Banque mondiale, ne seront en principe pas poursuivis au-delà des engagements en cours dont les effets en termes de déboursements se poursuivront jusqu'en l'an 2000. Les moyens devenant ainsi disponibles seront réintégrés dans les programmes bilatéraux ordinaires.

54. La Suisse étant depuis 1992 membre de la Banque mondiale, ses contributions, notamment celles en faveur de la 10ème reconstitution de l'AID, seront de nature purement multilatérale.

Tableau 8

## ACTIONS D'AIDE ASSOCIEE ET COFINANCEMENTS AVEC DES ORGANISMES MULTILATERAUX (1991)

(en millions de dollars)

	Aide associée	Cofinan- cements	Total
<b>Organisations des Nations-Unies (N.U.)</b>			
- Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	5.9	--	5.9
- Fonds des N.U. pour l'enfance (UNICEF)	6.2	--	6.2
- Organisation internationale du travail (OIT)	3.0	--	3.0
- Union internationale des télécommunications (UIT)	0.1	--	0.1
- Organisation des N.U. pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	0.1	--	0.1
- Organisation mondiale de la santé (OMS)	1.0	--	1.0
- Fonds des N.U. pour les activités en matière de population (FNUAP)	0.3	--	0.3
- Institut de formation et de recherche des N.U. (UNITAR)	0.4	--	0.4
- Organisation des N.U. pour le développement industriel (ONUUDI)	0.4	--	0.4
- Programme des N.U. pour le développement (PNUD)	0.9	--	0.9
- Organisation météorologique mondiale (OMM)	0.3	--	0.3
- Volontaires des N.U. (UNV)	0.3	--	0.3
- Experts associés	1.4	--	1.4
- Autres organisations des N.U.	0.3	--	0.3
<b>Total Organisations des N.U.</b>	<b>20.6</b>	<b>--</b>	<b>20.6</b>
<b>Institutions financières de développement</b>			
- Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD)	0.2	2.8	3.0
- Banque interaméricaine de développement (BID)	--	2.8	2.8
- Banque asiatique de développement (ADB)	--	3.4	3.4
- Association internationale de développement (AID)	--	30.0	30.0
- Banque ouest-africaine de développement (BOAD)	--	0.1	0.1
<b>Total Institutions financières</b>	<b>0.2</b>	<b>39.1</b>	<b>39.3</b>
<b>Autres organisations internationales</b>			
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	2.1	--	2.1
- Union internationale contre la tuberculose (UICT)	0.8	--	0.8
- International Development Entreprises (IDE)	0.5	--	0.5
- Entraide universitaire mondiale (EUM)	0.5	--	0.5
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	0.2	--	0.2
- Autres organisations	0.4	--	0.4
<b>Total Autres organisations internationales</b>	<b>4.5</b>	<b>--</b>	<b>4.5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25.3</b>	<b>39.1</b>	<b>64.4</b>

**CHAPITRE VI: DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE**

55. La répartition géographique montre que l'Afrique vient largement en tête (1990: 45 %; 1991: 40 %), suivie de l'Asie (1990: 23 %; 1991: 27 %) et de l'Amérique latine (1990: 12 %; 1991: 13 %). 1 % de l'aide reste en Europe (en 1991 même moins) alors que 20 % (1990: 19 %) sont utilisés pour des actions non ventilées géographiquement.

56. Afin d'optimiser la qualité de l'aide, la majeure partie de l'aide bilatérale prend le chemin de 19 pays de concentration dans lesquels la DDA est présente par l'intermédiaire de bureaux de coordination.

57. En ce qui concerne la distribution selon le revenu du pays bénéficiaire, on constate qu'en 1991 61 % (1990: 62 %) de l'aide bilatérale va aux Pays les Moins Avancés (PMA) ou aux Etats ayant un revenu inférieur à 750 dollars par habitant. Ce pourcentage élevé illustre la priorité accordée par la coopération suisse à la lutte contre la pauvreté.

Tableau 9

## VERSEMENTS NETS D'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD) BILATERALE PAR PAYS (1989-1991)

Régions /Pays	1989 (en mio de US \$)	en %	1990 (en mio de US \$)	en %	1991 (en mio de US \$)	en %
EUROPE TOTAL	3.48	1	1.94	0	2.61	0
AFRIQUE	167.74	40	247.48	45	291.93	40
Nord du Sahara	2.32		5.24		42.78	
Egypte	0.99		2.61		19.29	
Maroc	0.53		1.61		8.80	
Autres pays	0.80		1.02		14.69	
Sud du Sahara	150.80		218.77		231.91	
* Bénin	9.17		9.59		8.00	
* Burkina Faso	4.54		4.96		5.27	
Burundi	2.37		2.11		1.66	
Cameroun	4.32		4.60		10.63	
Cap-Vert	1.76		2.11		3.96	
Ethiopie	5.49		7.53		12.66	
Ghana	5.40		3.70		11.57	
* Kenya	4.89		4.04		5.57	
* Madagascar	13.03		32.21		15.25	
* Mali	5.00		16.83		13.38	
* Mozambique	7.38		26.11		27.61	
* Niger	6.55		5.81		11.76	
Ouganda	3.10		12.52		7.18	
* Rwanda	9.07		10.16		17.05	
Sénégal	10.48		12.49		12.34	
Soudan	4.49		4.24		3.41	
* Tanzanie	23.47		18.96		13.85	
* Tchad	6.62		5.17		7.73	
Zimbabwe	1.62		4.94		10.45	
Autres pays	22.05		30.69		32.58	
Afrique, projets régionaux	14.62		23.47		17.24	
AMERIQUE LATINE	57.40	14	64.87	12	92.43	13
Amér. Nord et Centre	25.43		22.29		41.49	
Haiti	3.67		3.71		2.73	
* Honduras	7.52		3.73		10.61	
* Nicaragua	8.50		6.30		20.01	
Autres pays	5.74		8.55		8.14	
Amér. du Sud	30.68		42.58		47.54	
* Bolivie	14.35		15.67		17.21	
Equateur	3.06		3.87		5.20	
* Pérou	6.26		10.72		19.79	
Autres pays	7.01		16.73		5.34	
Amérique latine, projets rég.	1.29		--		3.40	
ASIE	120.04	28	126.34	23	196.43	27
Moyen-Orient	12.07		15.51		32.21	
Iran	1.85		2.28		4.15	
Jordanie	3.19		0.66		11.92	
Autres pays	7.03		12.57		16.14	
Asie du Sud	66.26		60.91		105.45	
* Bangladesh	10.42		9.54		14.51	
Bhoutan	5.04		3.42		4.82	
* Inde	19.69		12.88		41.20	
* Népal	19.48		16.04		11.36	
* Pakistan	5.80		9.62		13.99	
Sri Lanka	3.59		3.61		10.25	
Autres pays	2.24		5.80		9.32	
Extrême-Orient	38.26		46.44		56.32	
Chine	7.87		8.39		19.77	
* Indonésie	21.37		19.44		13.80	
Thaïlande	3.28		4.78		11.94	
Autres pays	5.74		13.83		10.81	
Asie, projets régionaux	3.45		3.48		2.45	
OCEANIE	0.34	0	3.39	1	0.40	0
NON VENTILE GEOGRAPHIQUEMENT	74.35	17	106.68	19	143.18	20
TOTAL APD BILATERALE	423.35	100	550.70	100	726.98	100

\* Pays et région de concentration de coopération technique et d'aide financière

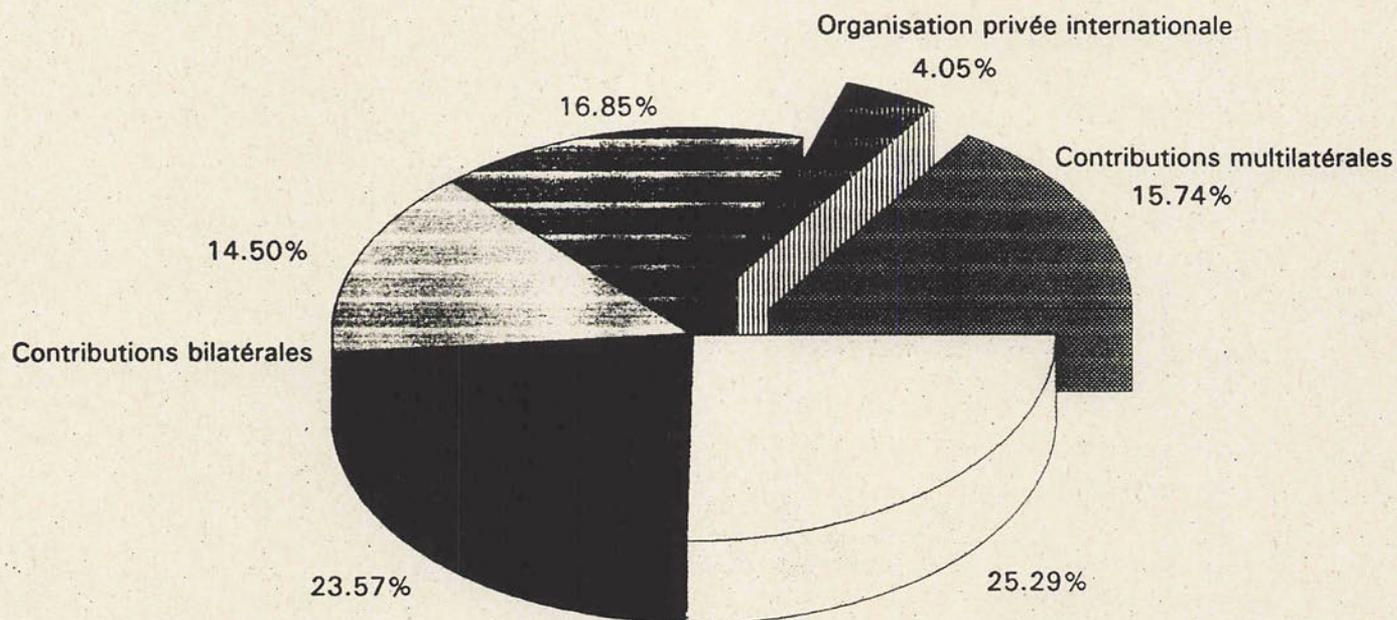
Tableau 10

## REPARTITION DE L'APD SELON LE REVENU DU PAYS BENEFICIAIRE (1991)

	Versements (en mios de US \$)	En % de l'APD totale	En % de l'APD bilatérale
Pays les moins avancés	218.4	25	32
Autres pays à faible revenu	203.3	24	29
Pays à revenu intermédiaire	125.1	14	18
Géographiquement non ventilé	145.3	17	21
Total APD bilatérale 1)	692.1	80	100
Org. priv. inter.	34.9	4	
Contributions multilatérales	135.8	16	
TOTAL APD	862.8	100	

1) Non compris les contributions aux organisations privées internationales

## Répartition de l'APD selon le revenu du pays bénéficiaire (1991)



<input type="checkbox"/> PMA	<input checked="" type="checkbox"/> Autres pays à faible revenu	<input type="checkbox"/> Pays à revenu intermédiaire	<input checked="" type="checkbox"/> Géographiquement non ventilé
<input checked="" type="checkbox"/> Organisation privée internationale	<input checked="" type="checkbox"/> Contributions multilatérales		

## CHAPITRE VII: COORDINATION DE L'AIDE, PROGRAMMATION PAR PAYS ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

### Coordination de l'aide

58. L'objectif fondamental de tout effort de coordination de l'aide doit être l'amélioration de la politique de développement des pays partenaires. Trop souvent ceux-ci sont confrontés avec des conceptions de développement différentes selon le donateur. Ces conceptions se contredisent ou manquent de compatibilité, ce qui rend la gestion de la politique nationale de développement très difficile. Pour atteindre cet objectif, la Suisse s'efforce d'entretenir un dialogue permanent avec le pays partenaire, de participer à tout effort susceptible d'améliorer la coordination entre bailleurs de fonds et de suivre une stratégie cohérente et transparente.

59. Sur le plan de la coordination internationale, la Suisse continue de soutenir le mécanisme des Tables Rondes et des Groupes Consultatifs. Ce faisant, elle souhaite leur amélioration pour qu'un consensus se dégage non seulement sur l'estimation des besoins financiers d'un pays, éventuellement sur la façon de satisfaire ces besoins, mais aussi sur la manière d'atteindre une unité de vues sur l'analyse de la situation et la définition de stratégies sectorielles. Parfois ces réunions se limitent à des échanges d'informations sans atteindre vraiment le stade d'un dialogue préliminaire à des négociations.

60. Les possibilités de coordination entre donateurs sont bien sûr très nombreuses. Quelques exemples méritent d'être mentionnés: les progrès faits concernant l'aide liée dans le cadre du PSA, la concertation sur les crédits mixtes dans le cadre du CAD, la limitation ou l'harmonisation des fonds de contreparties dans le cadre du PSA.

### Programmation par pays

61. La Suisse conçoit ses efforts pour améliorer sa programmation par pays surtout comme un appui à une meilleure gestion de la politique nationale.

62. La base de la programmation est constituée par les programmes par pays et les politiques sectorielles. Ces deux types de programmation sont révisés tous les cinq ans environ. Ayant été introduits à partir de 1985, les plus anciens viennent d'être révisés pour la première fois.

63. Les programmes annuels par pays complètent ce processus et sont l'outil opérationnel pour la gestion au cours de l'année suivante. Cet instrument a été introduit au début des années 90 et s'est avéré être l'instrument principal de la planification à court-terme. Ces différents programmes annuels par pays sont consolidés par les programmes annuels des sections géographiques, qui sont approuvés en début d'année.

64. Les aspects de l'aide humanitaire et alimentaire sont aujourd'hui mieux pris en considération dans les programmes annuels, ce qui permet de profiter des effets de synergie entre les deux types de coopération. En général, nous constatons un lien plus étroit entre la coopération technique dans le sens traditionnel et l'aide humanitaire ou d'urgence - surtout en Afrique. Ainsi l'aide alimentaire est planifiée comme partie complémentaire des programmes d'ajustement structurel, pour ne citer que cet exemple. Les cas sont toutefois nombreux où l'aide humanitaire et alimentaire, de par sa nature même, ne peut être planifiée à l'avance.

65. Dans tous nos efforts de coopération, nous attachons beaucoup d'importance au fait que celle-ci soit participative à tous les niveaux. Nous considérons cependant que la planification annuelle n'est pas une forme qui se prête bien à la coordination avec le pays partenaire. A cet effet, nous préférons des discussions sur des stratégies sectorielles, des programmes d'action ou des discussions pluri-annuelles sur la coopération, qui se déroulent lors de missions prévues à cet effet, dans quelques cas lors de commissions mixtes bilatérales.

66. La Suisse renonce à annoncer ou négocier un budget annuel avec les pays partenaires. Des budgets sont cependant discutés dans le cadre ou de projets ou de programmes avec des ministères, des ONGs ou d'autres partenaires sur place. Cette procédure nous paraît être la meilleure garantie que les prévisions financières correspondent à des tâches effectives et sont discutées au niveau le plus compétent.

#### Stratégies de développement

67. La Suisse s'efforce depuis plusieurs années de concentrer sa coopération sur un nombre réduit de pays. Les efforts faits jusqu'à maintenant ont eu pour objectif de réduire la coopération dans des pays "de seconde priorité", où la Suisse a entretenu un programme restreint.

68. La stratégie de la coopération au développement de la Suisse se base sur la loi fédérale de 1976. En 1991, la DDA s'est donnée une "Image Directrice"<sup>1</sup> pour rendre sa stratégie plus transparente, et la confronter aux changements intervenus dans les PED et au niveau global.

69. Le processus d'élaboration de cette image directrice a déjà été mis en route en 1988 lors d'un séminaire des coordinateurs, c'est-à-dire des représentants (chefs de mission de coopération par pays) de la coopération suisse sur le terrain, et impliquait toute la centrale de la DDA. L'élaboration participative de cette image directrice était une étape importante pour la DDA dans son entier. La méthode de cette élaboration a certainement revêtu autant d'importance que le résultat atteint.

---

<sup>1</sup> Image directrice de la DDA, Cahiers de la DDA No.1, Berne 1991, 55 p.

70. Cette image directrice de la DDA est composée de deux parties: (a) une analyse des besoins en matière de coopération qui se fonde sur une analyse des tendances prévisibles dans les PED et une discussion sur le soutien dont les PED auront besoin, puis (b) la description de la politique de la DDA pour les années 90. Elle se résume à cinq grandes priorités, qui ne se veulent pas des choix exclusifs, mais des orientations pour la sélection et la préparation de nouveaux programmes:

**1 L'autonomie économique et étatique.**

La capacité institutionnelle et de gestion des pays en développement et de leurs populations de maîtriser leur propre développement reçoit une attention accrue. Ce renforcement procède d'une réflexion sur le rôle de l'Etat au sein de la société et de la répartition optimale des tâches entre l'administration publique et les initiatives individuelles et communautaires (secteur privé, organisations non gouvernementales, groupes d'auto-promotion, etc.) qui en découle.

**2 Soutenir les pauvres.**

L'accent est mis sur le soutien des groupes défavorisés qui s'engagent à s'aider eux-mêmes.

**3 Appui à la maîtrise de l'environnement.**

Ce volet se concentre sur les mesures de conservation et d'amélioration de l'environnement.

**4 Amélioration des ressources productives.**

La croissance de la base économique des pays concernés est indispensable pour l'amélioration des conditions de vie de la population. La DDA s'emploie dans ce contexte à améliorer les conditions macro-économiques des PED pauvres, à favoriser la production agricole et la sécurité alimentaire, à promouvoir la production industrielle et artisanale, à soutenir le développement d'une technologie adaptée.

**5 Valorisation des ressources humaines.**

La DDA entend par cela soutenir des formes d'éducation et de formation professionnelle - tant dans le secteur formel qu'informel - qui facilitent la participation aux activités de production ainsi qu'à celles de la vie associative locale et nationale et qui permettent d'améliorer les conditions de vie des populations. Dans ce contexte, la participation des femmes au développement revêt une importance particulière.

**CHAPITRE VIII: ADAPTATION DES POLITIQUES D'AIDE AUX REFORMES POLITIQUES ET AUX EFFORTS D'AJUSTEMENT STRUCTUREL DES PAYS EN DEVELOPPEMENT**

71. Afin de soutenir les politiques d'ajustement structurel des pays en développement, la Suisse peut accorder des aides financières à déboursement rapide. Cette aide est octroyée sous la forme d'aide bilatérale à la balance des paiements, d'aide à la balance des paiements pour le cofinancement de programmes à objectifs macro-économiques, ou encore d'aide financière pour le cofinancement de programmes sectoriels.

72. Dans nombre de pays où elle a accordé une aide hors projet la Suisse a veillé à ce que la dimension sociale soit considérée lors de l'élaboration des programmes d'ajustement structurel.

73. Le tableau 11 qui suit présente les aides à la balance des paiements bilatérales et les cofinancements suisses de programmes d'ajustement macroéconomiques:

**Tableau 11**

Financement et cofinancement de programmes d'ajustement macro-économique de 1989 à 1991 (déboursements en millions de francs)

	1989	1990	1991
Bénin	10	5	7+1,9**
Bolivie	-	-	10
Rép. centrafricaine	-	1,9**	-
Gambie	-	6,8**	5,2**+5,4**
Madagascar	-	15*	-
Mali	-	10,5	5
Mozambique	5	5	10+8*+0,8**
Nicaragua	-	-	8+4*
Ouganda	7(+8*)	-	15+2,8**
Rwanda	-	-	10
Sénégal	10*	10	3,5*
Tanzanie	4,7**	9	1,4**
Tchad	-	2,3**	-

\* aides bilatérales à la balance des paiements

\*\* "STABEX"

N.B. Si les déboursements sont enregistrés au moment de leur imputation au budget, l'utilisation des fonds (souvent mis en dépôt) s'effectue plus régulièrement.

74. Actuellement, seuls des pays ayant élaboré avec succès un programme de politique économique à moyen terme en collabo-

ration avec le Fonds Monétaire et la Banque mondiale peuvent espérer recevoir une aide financière suisse à déboursement rapide.

75. Dans le cas des programmes d'ajustement qu'elle cofinance avec la Banque Mondiale, la Suisse cherche à s'associer à la réalisation dès la phase de conception. Si possible, des experts participent aux missions d'évaluation préalable effectuée par la Banque Mondiale et aux discussions avec le gouvernement partenaire. La contribution de ces collaborateurs à la préparation et au suivi s'est avérée particulièrement utile quand elle s'appuie sur une connaissance approfondie de l'économie et de la société du pays concerné. Pour cette raison, la Suisse préfère soutenir des programmes macroéconomiques dans les pays de concentration de son aide.

76. Les aides à la balance des paiements bilatérales servent à financer des biens d'importation indispensables pour maintenir et améliorer l'utilisation des installations de production existantes ou pour satisfaire des besoins sociaux de base. Les catégories de biens et les importateurs bénéficiaires sont identifiés au cours de missions de préparation. Les dépenses sont autorisées par l'OFAEE, sur la base des procédures commerciales standard. Le choix du pays d'origine des biens, soit par le pays bénéficiaire, est accepté à condition qu'il corresponde à l'offre la plus avantageuse reçue. Les fonds de contrepartie en monnaie locale vont au budget du gouvernement ou servent à financer, comme dans les cas de Madagascar et du Ghana, des projets de développement visant à atténuer les coûts sociaux du programme d'ajustement.

77. Les politiques d'ajustement structurel impliquent pour la DDA et l'OFAEE la prise en charge de nouvelles tâches et de nouvelles responsabilités. Cela signifie non seulement la mise à disposition de ressources financières additionnelles importantes (éventuellement prises sur d'autres programmes), mais aussi et surtout la nécessité de parvenir à une capacité d'analyse propre des situations économiques et des politiques d'ajustement proposées et encore la mise en oeuvre de nouveaux instruments de coopération.

78. Il en ressort également que les accents d'un programme de coopération doivent être plus marqués en fonction des priorités du pays et du dialogue sur les priorités sectorielles. Dans ce contexte, la Suisse attache beaucoup d'importance à l'instrument de l'analyse des dépenses publiques ("Public Expenditure Review"). De même les instruments dont dispose la Suisse doivent être utilisés de façon complémentaire et la coordination internationale des aides doit être mieux assurée.

79. Une partie plus importante de l'assistance technique doit aller au renforcement des services de l'Etat chargés de la définition des politiques et de la gestion des ressources internes et externes. Il convient surtout d'améliorer la capacité locale de prévoir et de suivre les effets des mesures globales et sectorielles prises par le gouvernement sur la

pauvreté et sur l'utilisation des ressources naturelles. Dans ce contexte, le soutien à la décentralisation politique et administrative peut constituer une forme efficace d'appui institutionnel, que la Suisse envisage de promouvoir.

80. Les groupes de population les plus vulnérables devraient pouvoir accéder aux services de santé et à une alimentation suffisante quels que soient la situation conjoncturelle et les problèmes budgétaires de l'Etat. Si le gouvernement pratique une gestion rigoureuse des finances publiques et si la part des dépenses improductives dans le budget de l'Etat est considérée raisonnable, la Suisse peut envisager de financer des dépenses courantes de programmes prioritaires, par exemple dans le domaine des SSP ou d'autres, pendant une période de transition.

#### Mesures de désendettement

81. En 1990 le Parlement a approuvé un montant de 100 mio de Frs pour les mesures de désendettement, financés sous le crédit-cadre pour la continuation du financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement (total de 840 mio. de Frs). Au début de 1991, à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération, le Parlement a approuvé un montant additionnel de 400 mio de Frs pour le financement de telles mesures.

82. Les mesures de désendettement incluent la contribution au rachat ou à la consolidation de dettes commerciales et la contribution au règlement d'arriérés dus à des institutions internationales de financement. Afin de pouvoir envisager, cas par cas, une contribution suisse à des mesures de désendettement, les conditions essentielles suivantes doivent être remplies:

- Il doit s'agir d'un pays en développement pauvre et fortement endetté
- Le pays bénéficiaire doit s'être engagé dans un programme de réformes économiques à moyen terme
- Le pays doit disposer d'une stratégie de gestion de la dette
- Le volume de la dette pouvant être réduit ou annulé dans le cadre d'actions multilatérales, doit être d'une certaine ampleur
- Le créancier privé (banque ou exportateur) doit être appelé à fournir une contribution proportionnelle au risque encouru.

83. La sélection et l'exécution d'actions de désendettement se font par pays. Avec 400 mio de Frs (plus 100 mio de Frs d'argent frais) pour les actions de désendettement, le volume total de désendettement potentiel devrait être de 1,4 à 2,5 milliards de Frs dans le meilleur de cas.

84. En 1991, la Suisse a participé, dans le cadre de ses mesures de désendettement, au rachat organisé par l'AID-BM de créances commerciales en faveur du Niger et du Mozambique. Ces opérations ont permis de diminuer substantiellement voir éliminer la dette commerciale de ces pays. La Suisse a, de plus, contribué à la liquidation d'arriérés du Pérou et du Nicaragua envers les institutions financières internationales pour permettre à ces pays de régulariser leurs relations avec ces institutions. Dans le cadre des mesures complémentaires au désendettement une aide à la balance des paiements a été octroyée au Ghana.

## CHAPITRE IX: COOPERATION TECHNIQUE

85. L'accent principal de la coopération technique continue d'être mis sur les domaines traditionnels, tels que l'éducation et la formation professionnelle, le renforcement institutionnel ou le développement rural.

86. De nouvelles tendances ont influencé cependant la coopération technique. La Suisse a ainsi renforcé son activité commencée dans les années 70 dans le domaine de la préservation de l'environnement. Elle a commencé une coopération dans le secteur de la bonne gestion et la démocratisation par la mise à disposition de conseillers en questions constitutionnelles, d'observateurs d'élections, d'appui à des groupes s'engageant pour la défense des droits de la personne et l'aide à la démobilisation de forces militaires. La coopération visant le renforcement institutionnel a mis l'accent sur une perception nouvelle du rôle de l'Etat, limité aux tâches indispensables. C'est dans ce contexte, lié aux graves problèmes budgétaires que connaissent de nombreux pays en développement, que la Suisse a par exemple commencé à travailler dans le domaine de l'analyse des dépenses publiques.

87. La Suisse utilise trois critères principaux dans la sélection du **personnel** qu'elle recrute, qui sont:

- la formation académique ou technique, et l'expérience professionnelle acquise;
- le profil "humain" du candidat, son ouverture à d'autres cultures, ses capacités de communication et d'écoute;
- l'acceptation d'un départ sur le terrain par son entourage familial immédiat, l'expérience ayant montré que des problèmes à ce niveau empêchent souvent le candidat recruté de donner le meilleur de lui-même une fois en poste.

88. La Suisse attache beaucoup d'importance à la formation des coopérants, avant leur départ sur le terrain et en cours d'emploi. Cette formation comprend pour les coopérants qui se rendent pour la première fois sur le terrain, la participation à un séminaire de deux semaines centré sur la problématique du développement, les méthodes de travail appliquées dans les projets et les aspects culturels et relationnels du développement. Ce séminaire est ouvert également aux personnes qui accompagneront le coopérant à son lieu d'affectation. Des cours de langue et/ou une spécialisation technique est offerte à ceux qui le requièrent; les cours de langue sont obligatoires là où la langue est nécessaire pour l'affectation prévue. Par ailleurs des cours pratiques sont organisés sur les techniques de gestion de projet, sur la comptabilité, et les techniques de communication humaine, etc.

89. Chaque collaborateur de la Centrale et chaque coopérant est encouragé à consacrer en moyenne deux semaines par année à des activités de formation continue, et la Suisse se montre très ouverte aux initiatives individuelles pour identifier la formation qui convient le mieux à chaque collaborateur. Le programme de formation interne de la coopération suisse en 1991 comptait quelque 30 possibilités, auxquels il faut ajouter d'autres cours organisés au sein de l'administration fédérale ou par des instituts spécialisés (ex. IUED, NADEL)<sup>2</sup>.

90. Le nombre de coopérants à long terme recrutés par la coopération suisse dans les projets a tendance à diminuer; de 359 en 1980, il est passé à 216 en 1990. Cette constatation doit cependant être pondérée par le fait que la Suisse confie de plus en plus l'exécution de ses projets à des ONGs, dont le personnel de terrain n'entre pas dans les statistiques du personnel de la Confédération. Il faut aussi mentionner ici qu'un nombre croissant de projets suisses sont exécutés sans coopérant résident, la gestion en étant confiée localement à l'administration nationale ou à une institution privée, et le bureau de coordination jouant alors un rôle de supervision plus actif.

91. Le principe appliqué pour faire appel au secteur privé en matière de coopération au développement est de ne recourir à d'entreprises suisses que si celles-ci présentent des offres compétitives par rapport à celles des entreprises étrangères.

92. En contribuant au financement de divers Fonds et Banques de développement, la Suisse permet également à des entreprises suisses de participer aux appels d'offres que lancent ces institutions.

---

<sup>2</sup> Institut Universitaire d'Etudes de Développement de Genève

Cours de Troisième Cycle sur les Pays en voie de Développement de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich.

**CHAPITRE X : GESTION DE L'AIDE ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES**

93. La mise en oeuvre effective et efficace des moyens devient de plus en plus importante. C'est pourquoi les efforts pour concentrer géographiquement et sectoriellement les programmes de la coopération suisse et pour améliorer la gestion des moyens à disposition sont intensifiés.

94. A la Centrale, les compétences géographiques et sectorielles, organisées en matrice, ont été définies afin d'améliorer de façon optimale la qualité de l'aide suisse. Plus de poids a été attribué aux domaines de la politique de développement et au programme. Les services sectoriels se concentrent sur les programmes de recherche, les politiques sectorielles, l'analyse des expériences tandis que dans le domaine opérationnel des spécialistes régionaux sont chargés des programmes d'action.

95. De plus grandes compétences pour mettre en oeuvre les programmes ont été déléguées aux bureaux de coordination de la coopération suisse dans les pays de concentration. Cette responsabilité étendue dans le cadre fixé par le programme annuel doit permettre des réactions rapides à des développements dans les pays partenaires. En ce qui concerne les projets bilatéraux, les compétences locales sont favorisées autant que possible afin de réduire au minimum les coûts élevés de coopérants étrangers. De plus, la DDA cherche à confier à des ONG et à des organisations privées des mandats en plus grand nombre pour l'exécution de projets.

96. Dans le domaine de la planification, du monitoring et de l'évaluation, une attention toute particulière est prêtée aux réflexions sur la durabilité de l'aide. L'évaluation de l'aide multilatérale reçoit une attention plus soutenue.

97. Les efforts se poursuivent pour simplifier les procédures administratives. La révision financière des projets et des programmes soutenus par la Suisse veille de plus en plus à impliquer des sociétés locales de révision. Outre la certification des comptes, notre service de révision se veut un instrument de conseil pour renforcer les capacités locales de gestion, soit pour des sociétés de révision, soit des institutions publiques et privées. Il ne s'agit pas de propager l'utilisation de modèles comptables suisses, mais il s'agit de développer des modèles efficaces et fonctionnels adaptés aux différentes réalités locales.

**CHAPITRE XI: FINANCEMENTS ASSOCIES**

98. Les financements mixtes sont un instrument parmi la gamme d'instruments de notre coopération au développement. Ils permettent de mobiliser des ressources privées additionnelles contribuant ainsi à un accroissement des flux financiers vers certains pays en développement qui n'ont pas ou peu de capacité d'emprunts aux conditions du marché et pour lesquels les financements mixtes offrent des conditions adaptées à leur capacité financière et situation d'endettement.

99. Les financements mixtes ne représentent qu'environ 8 % de notre aide publique au développement et que 1 % de nos exportations vers les pays en développement. Le crédit de programme concernant la continuation du financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement, adopté par le Parlement à fin 1990, réserve un montant indicatif de 290 mio de Frs sur fonds publics pour les financements mixtes pour la période 1991 - 1994, lequel augmenté par la tranche bancaire, permettra de financer des investissements de l'ordre de 700 mio de Frs. Il prévoit également l'introduction d'un nouveau mécanisme d'octroi de garanties jusqu'à concurrence de 100 mio de Frs permettant à la Confédération d'indemniser la Garantie des Risques à l'Exportation (GRE) pour les pertes qu'elle pourrait subir dans certains pays ne bénéficiant normalement plus de la GRE en raison des risques élevés encourus, mais pour lesquels la Confédération souhaite accorder des financements mixtes pour des motifs relevant de la politique de développement.

100. En 1991, la Confédération a transformé en don la part publique de la plupart des anciens financements mixtes accordés initialement sous forme de prêts sans intérêt. Cette action a concerné les pays et l'institution suivants: Cameroun, Egypte, Honduras, Inde, Jordanie, Maroc, Sri Lanka, Sénégal, Thaïlande, BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement), Tunisie et Zimbabwe. Par cette conversion, qui a représenté un montant d'environ 271 mio de Frs, nous avons, d'une part, assuré l'égalité de traitement entre les anciens et les nouveaux financements mixtes (depuis 1987 la part publique est octroyée entièrement sous forme de don), et, d'autre part, donné un prolongement aux mesures prévues par la Confédération pour alléger le poids de la dette de pays en développement. Cette mesure répond également au principe selon lequel l'aide bilatérale suisse est exclusivement accordée sous forme de don.

101. Sur le plan des nouveaux engagements, les cinq financements mixtes suivants ont été approuvés au cours de l'année 1991:

- Zimbabwe IV: 50 mio de Frs dont 25 mio de tranche publique
- Inde II: 100 mio de Frs dont 40 mio de tranche publique

- Côte d'Ivoire: 34 mio de Frs dont 17 mio de tranche publique
- Indonésie II: 111 mio de Frs dont 45 mio de tranche publique
- Egypte III: 60 mio de Frs dont 30 mio de tranche publique

102. Par ailleurs, des négociations concernant l'octroi d'un financement mixte ont été entamées avec les pays suivants: Zimbabwe, Vietnam, Philippines ainsi qu'avec une banque sous-régionale de développement (Corporacion Andina de Fomento à Caracas).

103. A noter enfin l'adoption le 16 décembre 1991 par les Etats participant à l'Arrangement sur les crédits à l'exportation de l'OCDE d'un train de mesures relatives à une réglementation limitant à l'avenir le recours aux financements mixtes (Helsinki Package). La Confédération, qui a pleinement souscrit à ces nouvelles mesures, va devoir repenser sa politique en la matière et probablement développer de nouveaux instruments de coopération financière qui tiennent compte des nouvelles réalités.

**CHAPITRE XII: POLITIQUE ET PRATIQUE EN MATIERE D'ACHAT**

104. Les autorités suisses n'ont dans les années 1990 et 1991 modifié ni leur politique ni leur pratique en matière de procédures d'achats et de passation de marchés.

105. Dans le cas de l'aide financière bilatérale de la Suisse, le déliement est en principe complet. Des appels d'offres internationaux sont lancés dès que le montant en cause le justifie. Dans certains cas, le gouvernement suisse et le gouvernement partenaire peuvent décider en commun qu'un appel d'offres local ou régional sera lancé.

106. Lorsque les montants impliqués sont de relativement faible importance ou lorsque des raisons impérieuses d'ordre technique ou organisationnel le dictent, l'acquisition de biens ou de services peut se faire sur la base d'une liste restreinte de fournisseurs; toutefois on veille, dans ces cas-là également, à ce que deux offres au minimum soient soumises.

107. En ce qui concerne la coopération technique, chaque fois qu'une alternative raisonnable à l'importation s'offre sur le triple plan de l'adéquation aux besoins, de la qualité et du prix, les coopérants des projets de coopération technique ont pour directive de préférer les achats sur place ou dans la région. Il en est de même des services qui peuvent être fournis localement et qui sont, dans la mesure du possible, préférés au recours à un consultant ou à une entreprise étrangère. C'est en priorité sur les besoins du projet, la disponibilité de pièces de rechange, la qualité du service après-vente et la charge sur les frais récurrents que porte l'attention de ceux qui procèdent à l'établissement de spécifications ou aux achats directs.

108. Ces préoccupations se traduisent par le niveau relativement faible des achats d'équipement en Suisse, qui ne représente, pour les projets de coopération technique bilatérale, guère que 3% des dépenses totales.

109. En ce qui concerne la passation de marchés dans le cadre des financements mixtes, qui sont liés à la fourniture de biens et de services suisses, le principe selon lequel il convient de ne financer que des offres susceptibles de ne pas fausser la concurrence internationale continue d'être appliqué strictement.

110. Lorsqu'il n'est pas possible de recourir à l'appel d'offres international, et que le cercle des participants à la procédure d'adjudication est restreint, les propositions d'adjudication sont examinées afin de s'assurer qu'elles sont concurrentielles pour le bénéficiaire tant au niveau du prix que de la qualité, au besoin avec l'aide de consultants indépendants. La Confédération encourage également l'utilisation des financements mixtes dans le cadre de projets financés par

des banques multilatérales de développement recourant à des procédures de passation des marchés sur la base d'appels d'offres internationaux.

111. A l'intention de ceux qui, en Suisse, désirent participer à des appels d'offres (livraisons de biens et de services) dans le cadre de projets de développement, la Confédération publie un bulletin intitulé "Information trimestrielle sur les mesures bilatérales de la Confédération en préparation". Il contient des renseignements sur le pays bénéficiaire, le type de mesures envisagées, les sources de financement - suisses et autres-, le type de biens et services requis, les procédures d'acquisition, le stade de réalisation du projet, etc.

## CHAPITRE XIII: ORIENTATION SECTORIELLE DE L'AIDE

112. Le total des contributions qui peuvent être classées par secteur a atteint 450,88 mio de dollars en 1991 (348,88 mio en 1990).

Tableau 12

## REPARTITION SECTORIELLE DES ENGAGEMENTS BILATERAUX (1991)

Secteurs de destination	Engagements (en mio de US \$)	En %
-----		
Infrastructure et services sociaux		
- Services investissements éducatifs	52.90	
- Santé	29.61	
- Distribution d'eau et assainissement	15.19	
- Administration publique	0.28	
- Services de développement et de planification	1.74	
- Infrastructure et services sociaux divers	22.20	
-----		
Total Infrastructure et services sociaux	121.92	15
-----		
Infrastructure et services économiques		
- Transports	52.12	
- Communications	0.29	
- Energie	15.24	
- Autres infrastructures économiques	25.35	
-----		
Total Infrastructure et services économiques	93.00	11
-----		
Secteurs de la production		
- Agriculture	111.40	
- Industries manufacturières, extractives et construction	19.07	
- Commerce, banque, tourisme	13.10	
-----		
Total Secteurs de la production	143.57	17
-----		
Total Destination plurisectorielle	92.39	11
-----		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS SECTORIELLES	450.88	54
-----		
Aide-programme générale	56.50	7
Réaménagement de la dette	132.81	16
Aide alimentaire	31.48	4
Aide humanitaire	97.93	12
Frais administratifs des donateurs	19.46	2
Non affecté et non spécifié	38.99	5
-----		
TOTAL DES ENGAGEMENTS BILATERAUX	828.05	100
-----		

Les quelques commentaires suivants se limitent aux secteurs retenus par la directive du CAD:

**i) Aide pour l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire**

113. L'agriculture, la sécurité alimentaire et l'utilisation durable des ressources naturelles constituent un domaine central de la coopération suisse. Le soutien à l'auto-promotion paysanne caractérise la plupart des activités de développement rural.

114. La DDA a adopté en 1987 un programme sectoriel agricole qui pose des accents marqués dans les domaines de l'utilisation durable des sols, de l'agroéconomie, de la production animale et de la protection végétale. Un service sectoriel en a la charge à la Centrale de la DDA.

115. Une attention particulière est portée à une approche institutionnelle: la majeure partie des ressources affectées à ce secteur a été utilisée en 1990 et en 1991 à l'amélioration de l'organisation, de la direction, de la prise en compte d'expériences pour des programmes importants et pour des institutions. Dans le domaine de la recherche agricole, aussi bien dans le cadre des réseaux internationaux que dans celui de programmes nationaux, le lien entre recherche, vulgarisation et production par les paysans a été privilégié.

116. La coopération sud-sud et la création de capacités régionales ont été renforcées par deux grands programmes de soutien à des réseaux régionaux de recherche appliquée. Les difficultés que rencontrent plusieurs pays dans leur gestion financière peuvent avoir pour effet de diminuer les activités d'un programme de recherche national: s'il est imbriqué dans un réseau plus large qui comprend des éléments internationaux, nationaux, locaux, publics et privés, l'effet de réseau joue un rôle positif pour atténuer une baisse possible de rendement. L'exemple de la production de semence de pomme-de-terre au Pérou le démontre.

117. La préparation des projets de développement agricole a sensiblement été améliorée, grâce notamment aux travaux méthodologiques du service d'évaluation de la DDA; elle facilite ainsi l'exécution des projets et leur suivi. L'accent a été mis sur la fixation d'objectifs clairs en relation avec les moyens disponibles et sur l'implication des groupes de bénéficiaires (communautés de paysans, services locaux, etc.) dans l'identification des questions à résoudre et des solutions à apporter. La concentration des projets sur les domaines mentionnés ci-dessus a aussi facilité et amélioré le suivi assuré par des bureaux de coordination et de personnel de la Centrale.

118. En matière de développement rural, il convient de relever la poursuite des activités consistant à encourager l'auto-promotion paysanne, la responsabilisation de groupements de base, leur regroupement en fédération, etc. Le dyna-

misme qui s'est ainsi révélé, notamment au Sahel, est réjouissant. Cette approche montre aussi à l'évidence l'importance des facteurs culturels et de société, ce qui implique de la part de la coopération une connaissance approfondie des réalités locales et une grande souplesse dans ses appuis.

119. Dans le cadre de son aide alimentaire en faveur de pays ou de régions déficitaires, la Suisse a, dans tous les cas où cela est réalisable, recours à des achats de surplus alimentaires dans des pays en développement excédentaires. Cette forme d'aide doit être analysée minutieusement et de cas en cas quant à son efficacité et son utilité, afin d'éviter que la solution d'une question ne crée un problème nouveau.

## **ii) Aide au secteur de l'énergie**

120. Dans de nombreux pays, le soutien au secteur de l'énergie figure parmi les axes d'intervention de la coopération suisse souvent couplé à une autre priorité, comme la protection de l'environnement, ou intégré à une intervention plus large visant les couches les plus démunies pour qui l'énergie représente une part importante du budget. Dans ces cas-là, la DDA se concentre de préférence sur les économies d'énergie et sur la production de bois de feu.

121. A quelques exceptions près, la Suisse n'a pas retenu comme priorité de son APD la production et la distribution de l'énergie électrique. Par contre, dans le cadre de la GRE<sup>3</sup>, ce secteur est largement représenté.

## **iii) Ressources humaines**

122. Sensible à l'approche préconisée dans le premier Rapport mondial sur le développement humain (PNUD, 1990), la Suisse a pris la décision en 1990 de renforcer sa capacité sectorielle dans ce domaine; un service "Ressources humaines" a été créé (début de fonctionnement en 1991) au sein de la Division opérationnelle des services sectoriels de la DDA; il couvre les secteurs de la santé, de l'éducation de base, de la démographie et les activités "Femmes et développement"; un certain renforcement en personnel découle de la création de ce service. En outre, la création parallèle d'un nouveau service de Politique de développement social a été décidée pour permettre l'intégration du développement social dans les différentes politiques (par pays ou par secteur) en tant que dimension essentielle du développement: pauvreté, justice sociale, participation, "empowerment", droits de l'homme, prise en compte des structures et relations sociales, etc. figurent au nombre des principales orientations auxquelles il a été décidé qu'une attention renforcée soit vouée.

---

<sup>3</sup> GRE = Garantie contre les risques à l'exportation

## 1. Secteur de la santé

123. Le nombre de pays de concentration de la coopération suisse dans lesquels la santé figure parmi les priorités n'a pas changé (11 sur 20). De même, l'évolution plaçant un accent nouveau sur les zones urbaines s'est confirmée.

124. L'évaluation transversale des projets de santé entreprise en 1989/90 a été menée à bien. Ses résultats montrent que certains des programmes soutenus jusqu'ici n'ont pas toujours pu atteindre les groupes défavorisés et qu'ils favorisent parfois des dépendances du Sud vis-à-vis du Nord en matière de philosophie de la santé publique, de technologies et d'approvisionnement. L'évaluation suggère qu'une réflexion soit entreprise sur les éléments positifs des systèmes de santé traditionnels, afin d'en tirer profit dans la mise au point de futurs programmes dans ce secteur.

125. La décision a été prise d'accorder à la lutte contre le SIDA une attention plus soutenue encore à l'avenir et un consultant à long terme a été engagé en 1991. Financièrement, l'effort principal continue de porter sur le soutien au programme global de l'OMS. D'autres formes d'encouragement à la lutte contre le SIDA dans les pays en développement sont à l'étude.

## 2. Secteur de l'éducation de base

126. Sans attendre la création du service Ressources humaines, les réflexions sur le rôle de l'éducation de base ont gagné en importance pour la Suisse comme pour la plupart des bailleurs de fonds à partir de la fin des années 80, en raison tant de la détérioration constatée des systèmes éducatifs dans les pays en développement que de la tenue de la "Conférence mondiale de l'éducation pour tous" de Jomtien (1990). Cela devrait déboucher sur un renforcement de l'aide dans ce secteur au courant des années 90. De fait, l'éducation de base est soutenue depuis longtemps par la Suisse. Pour 1990-1991, des projets dans ce secteur ont été financés en Afrique, en Asie et en Amérique latine pour un montant de l'ordre de 28,7 millions de francs.

127. L'effort suisse a porté avant tout sur le sous-secteur de l'éducation des adultes. Ces programmes d'éducation non formels ont pour objectif central l'amélioration des conditions de vie économiques et sociales et des groupes, en particulier en milieu rural, le soutien aux communautés de base et l'encouragement à l'autopromotion. Dans bien des cas, ce sont les ONG locales qui sont chargées de gérer ces actions. L'appui à la promotion des femmes, à de courtes formations dans le domaine de la santé, de la nutrition, de la gestion des coopératives et du petit crédit, de l'artisanat et du secteur informel rural et urbain, constituent les principaux axes d'intervention dans le domaine de l'éducation des adultes.

128. Dans le sous-secteur de l'éducation primaire, la Suisse participe notamment au financement d'une aide de programme

au Bouthan, qui s'attache à restaurer le système d'éducation primaire.

129. L'alphabétisation des adultes fait l'objet d'une attention soutenue en Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert). Ces projets visent à développer les compétences institutionnelles et soutiennent la promotion des langues nationales.

### 3. Politique en matière de population

130. Dans ce domaine et, notamment, pour ce qui est de la planification familiale, la Suisse poursuit son appui aux activités du FNUAP et à des volets spécifiques de certains projets de santé. Des réflexions ont été entamées en vue de diversifier et d'augmenter les appuis dans ce domaine important.

### 4. Femmes dans le développement

131. La question de la participation des femmes aux efforts et aux fruits du développement conserve une haute priorité. La sensibilisation du personnel de la centrale et du terrain se poursuit et des cours "gender analysis" ont été préparés en 1990 et seront graduellement offerts à l'ensemble du personnel de la coopération suisse à partir de 1991. (Voir aussi à ce sujet le chapitre 15 ci-dessous).

### iv) Produits de base

132. Dans le secteur des produits de base (90 mio. de francs de 1991 à 1994), la Suisse soutient les pays en développement dans leurs efforts pour accroître et stabiliser leurs recettes d'exportation, développer la transformation locale de leurs matières premières, améliorer leur capacité de commercialisation et enfin pour diversifier leurs économies.

133. Le programme de financement compensatoire ("STABEX suisse"), introduit en 1988, a été augmenté en volume et par le nombre de pays et de produits couverts.

134. La Suisse est membre des accords internationaux sur le café, le cacao, le caoutchouc naturel, le jute, les bois tropicaux et le blé, ce dernier comprenant également la convention sur l'aide alimentaire. De plus, elle est membre du Fonds commun pour les produits de base.

135. Du fait des problèmes que connaissent les accords de produits, l'OFAEE a intensifié sa coopération par plusieurs autres moyens. Ainsi, plusieurs projets ont été entamés notamment pour l'introduction de nouveaux instruments financiers (opérations à terme, swaps) auprès des pays exportateurs de produits de base. De même, l'introduction de "labels" écologiques visant un public sensible au concept du "commerce équitable" a été poursuivie pour les bois tropicaux et le café respectivement.

## CHAPITRE XIV : AIDE ET ENVIRONNEMENT

136. Devant l'importance accrue des préoccupations environnementales, il s'est avéré prioritaire d'élaborer dans ce domaine une structure d'évaluation efficace.

137. La prise en compte de cette dimension environnementale a toujours retenu l'attention lors de la planification et de la réalisation des actions, même si elle n'a pas toujours été appréhendée de façon très analytique.

138. La Suisse s'efforce de répondre aux recommandations de l'OCDE, de tenir compte des propositions émises par le DAC et de les adapter à ses propres capacités.

139. La Suisse envisage de baser ses activités tant conceptuelles qu'opérationnelles sur les principes suivants:

- adaptation des interventions aux conditions socio-économiques, culturelles et écologiques locales;
- intégration des deux aspects "conservation et réhabilitation des ressources" et "utilisation améliorée et intensifiée";
- prévention et engagement à long terme;
- appui sur les systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles, le savoir et savoir-faire des utilisateurs actuels;
- prise en compte des causes sociales, économiques et politiques de la dégradation environnementale;
- développement du cadre institutionnel tant au niveau local qu'au niveau national et international et ajustement aux besoins d'une gestion intégrée des ressources.

### Les domaines d'activités sont les suivants:

#### a) **évaluation environnementale**

140. Evaluation et adaptation de tous les projets et programmes pour prévenir les effets environnementaux néfastes et pour améliorer la base environnementale.

#### b) **gestion durable des ressources**

141. Projets/programmes spécifiques comprenant des interventions techniques et institutionnelles pour améliorer la base environnementale de la production en vue d'une utilisation plus durable des ressources naturelles (y compris la recherche, la formation, la vulgarisation).

c) **développement institutionnel**

142. Renforcement du cadre institutionnel dans les pays du Tiers Monde pour améliorer la gestion des ressources.

d) **recherche environnementale**

143. Promotion de la recherche appliquée au niveau national et international; orientation et adaptation aux besoins des utilisateurs actuels des ressources (en combinaison avec la formation/vulgarisation)

e) **Aspects globaux de l'environnement**

144. Contribution aux activités multilatérales complémentaires à la coopération bilatérale.

145. Au sein de la DDA, un service a été créé spécialement pour le suivi des questions de l'environnement; il comprend aussi les questions forestières. D'autre part, l'OFAEE a renforcé sa compétence dans le domaine.

146. Le Comité Inter-administration (CICDA) a adopté un cadre méthodologique pour l'évaluation environnementale des activités de coopération au développement. Ce cadre vise à identifier les effets potentiellement dommageables de manière à adapter ou corriger la conception. Les procédures et instruments respectifs ont été élaborés et sont en voie d'être testés et finalisés par un groupe interne et de spécialistes opérationnels.

147. Une certaine expérience des EIE (Etudes d'Impact sur l'Environnement) semble nécessaire pour pouvoir compléter la liste des secteurs et de leurs composantes. La volonté de la Suisse est d'être à même de répondre directement par ses propres offices aux problèmes environnementaux soulevés par la mise en oeuvre d'un projet. A cette fin, l'élaboration d'un instrument lié avec un programme de formation des collaborateurs de la Centrale et des Bureaux de Coordination devra garantir la qualité et l'efficacité d'une EIE.

148. Dans une perspective d'avenir, la volonté de la Suisse est d'être à même d'intégrer le plus vite possible ces mécanismes nouveaux aux projets déjà existants, de développer ces notions en tenant compte des problèmes environnementaux comme élément d'un tout et non comme élément isolé, et d'accroître son soutien aux PED en matière environnementale tant par des actions multilatérales que bilatérales.

## CHAPITRE XV : FEMMES ET DEVELOPPEMENT

149. A la DDA, les activités de "Femmes et Développement" (FeD) se poursuivent selon les orientations mentionnées dans les rapports précédents, en particulier dès 1989.

150. Les finalités de l'action FeD à la DDA pourraient se résumer dans la formule: promouvoir un développement équilibré hommes - femmes et l'autonomie, selon l'approche Gender.

151. Les objectifs de l'action FeD à la DDA visent à:

- reconnaître les rôles multiples des femmes dans la société et dans les projets;
- favoriser l'accès des femmes dans 4 domaines prioritaires: travail, revenu, technologie, éducation;
- valoriser les femmes comme bénéficiaires et participantes actives et responsables du développement;
- adapter les activités de développement au système socio-culturel local (et à la gestion des ressources environnementales);

152. Quant au cadre conceptuel et méthodologique dans lequel s'insèrent les actions de FeD, il comprend 4 volets interdépendants: conceptualisation, opérationnalisation, institutionnalisation, formation. Ces 4 volets sont menés en parallèle.

153. Au cours des deux dernières années, les activités ont porté sur la continuité de:

- sensibilisation et collaboration active des différents services et sections quant à une approche intégrant la participation des femmes au développement;
- activités du groupe de travail interne à la coopération suisse, lieu d'échanges interdisciplinaires et intersectoriels et de réflexion collective sur la mise en oeuvre d'une politique et de programmes d'activités FeD à la DDA;
- appui sectoriel d'initiatives communautaires, développement rural, adduction d'eau, eco-restauration etc., dans divers projets au Mali, Niger, Tchad, Equateur, Inde et Bangladesh;
- participation à des activités et séminaires internationaux, c'est-à-dire participation active au groupé d'experts WID du CAD et interventions lors des réunions des diverses organisations dont la Suisse est membre (PNUD, UNICEF, UNESCO, OMS, etc.) pour promouvoir en particulier la participation des femmes à la base dans les communautés.

154. Parmi les nouvelles activités initiées en 1990 et 1991, citons quelques exemples:

- élaboration des deux premiers exemplaires d'une série de dossiers: Femmes et Environnement, Femmes - Epargne - Crédit, Femmes et Technologies etc.;
- organisation des premiers contacts avec différents milieux internationaux du développement pour établir les bases d'un réseau international d'échanges et de réflexion.
- élaboration d'un séminaire de formation "Gender Awareness 1" réalisé deux fois et renouvelable dans les années à venir. Il est destiné aux collaborateurs et collaboratrices de la DDA (centrale, bureaux de coordination, projets) ainsi qu'aux régisseurs, pour favoriser un développement équilibré hommes-femmes sur le terrain répondant à leurs besoins à court et à long terme;
- mise en oeuvre de programmes FeD en Indonésie et au Mali;
- démarrage de la participation FeD à l'Evaluation internationale Multidonor de l'UNICEF conjointement avec le Canada, le Danemark et l'Australie. Préparation de la 2ème phase, comprenant des études de cas dont deux sont en Afrique sous la responsabilité suisse, au Mali et au Mozambique (cf. 047).

155. Ainsi dans le cadre de la coopération suisse, l'intégration des femmes ne représente pas un objectif particulier de la politique de développement. Elle fait partie de la politique globale où les problèmes tels que la pauvreté, chômage, exode, analphabétisme sont interdépendants, et où les acteurs du développement hommes et femmes sont partenaires complémentaires. Cette approche structurelle globale devrait garantir non seulement des droits de justice sociale mais aussi des impératifs économiques et des objectifs de viabilité (sustainability) du développement.

**CHAPITRE XVI: ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

156. La Suisse a recours à des ONGs pour l'exécution de projets. Depuis 1980, le montant du budget des projets confiés en régie à des ONGs a presque quadruplé, pour atteindre en 1991, 75,2 millions de francs suisses (1990: 86,8 mio), alors que le budget total des projets exécutés directement par la DDA s'élevait en 1991 à 140,3 millions Frs. (1990: 128,9 mio). La coopération suisse ne retient en principe pour exécution propre que ce qui ne peut pas être confié aux ONGs.

157. Il y a un second type de collaboration avec les ONG: celui où la Confédération participe au financement d'un projet propre d'une ONG; dans ce dernier cas, la norme est que la Suisse finance 50 % du projet, cette participation s'élevant à 67 % avec certaines ONGs.

158. Dans les deux cas, l'ONG reçoit pour ses frais de gestion un montant équivalent à 8% du budget du projet. À la suite d'une analyse détaillée des frais de gestion, ce pourcentage sera augmenté, suivant les cas, entre 10 et 14 % dès le 1er janvier 1992.

159. Chaque projet confié à une ONG fait l'objet d'un contrat fixant les obligations des deux parties. La DDA ayant développé avec quelques ONGs une collaboration étroite, des contrats cadre ont été approuvés avec chacune d'entre elles, précisant les modalités générales de cette collaboration; ceci permet de simplifier au maximum les contrats relatifs aux projets spécifiques.

160. Les ONGs ne sont pas seulement appréciées pour leur travail sur le terrain, mais aussi pour leurs activités d'information et de sensibilisation auprès du grand public suisse. Le sondage d'opinion réalisé en 1989 a fait ressortir que près d'un tiers des personnes interrogées tirent leurs connaissances sur le Tiers Monde de publications qu'elles reçoivent des ONGs. La Suisse soutient les efforts des ONGs dans le domaine de l'information notamment à travers l'indemnité de gestion de projet dont il a été question ci-dessus.

161. La Suisse est également favorable au soutien des ONGs locales dans leur activités, et au principe de les utiliser comme régisseur de projets. Il incombe alors au bureau de coordination sur place d'apprécier si une ONG locale a les compétences techniques et organisationnelles pour exécuter un projet, et de mener les négociations sur les conditions de cette collaboration, conditions qui sont toujours ensuite consignées dans un accord formel signé par les deux parties. Souvent ces accords portent aussi sur le renforcement institutionnel de l'ONG locale.

## CHAPITRE XVII: AUTRES INSTRUMENTS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, INCLUANT L'IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE

### Systeme généralisé de préférences

162. En 1990, les importations en provenance des pays en développement sont passées de 6'986 mio de Frs (1989) à 7'610 mio de Frs, ce qui représente une augmentation de 10,2 %. En 1991, elles ont diminué de 2,4 % par rapport à 1990 en atteignant un niveau de 7'411 mio de Frs 72 % de ces importations tombaient sous le régime de schéma suisse de préférences. 40 % ont effectivement bénéficié de ce régime. Les exportations suisses vers les pays en développement sont passées de 14'388 mio de Frs en 1990 à 14'565 mio de Frs en 1991, soit une augmentation de 1,2 %. Le rapport importations/exportations est de 51 %.

163. Comme par le passé, la Suisse n'a instauré aucun plafonnement général ou individuel, pour les importations bénéficiant du régime préférentiel. Elle n'a exclu aucun pays bénéficiaire de son schéma.

164. La décision du Conseil fédéral d'inclure la Namibie et la Mongolie dans le Schéma suisse de préférences est entrée en vigueur le 1er décembre 1990.

### Promotion commerciale en faveur des pays en développement

165. L'accès des producteurs des PED au marché de la Suisse et d'autres pays industrialisés est facilité par un service de promotion des importations nouvellement conçu et renforcé et par la mise en oeuvre de projets bilatéraux ainsi que par des actions de promotion relatives en faveur des PED.

166. Sur le plan multilatéral, la Suisse continue à soutenir les activités du Centre du commerce international CNUCED/GATT ainsi que les activités de la CNUCED dans le domaine des préférences et l'efficacité commerciale.

### Industrialisation et incitation à l'engagement des ressources du secteur privé

167. Le développement industriel des pays en développement est favorisé par des mesures visant à encourager l'engagement du secteur privé suisse sous forme d'investissements et de transferts de technologie.

168. Les mesures prises dans ce domaine par l'OFAEE concernent essentiellement la poursuite du mandat du bureau de l'ONUDI à Zurich ainsi que du service d'intermédiation "Technology for the People" dont l'objectif est de faciliter le transfert de technologie et de savoir-faire important du point de vue de développement, de petites et moyennes entreprises suisses à des entreprises en Asie.

**Flux privés****Vue d'ensemble**

169. Comme les années précédentes, quatre catégories de flux privés ont été actualisées avec les données de 1990 et 1991:

- crédits à l'exportation garantis: en 1991, une fois de plus, les remboursements ont été plus élevés que les nouveaux crédits à raison de 168 mio de \$ (1990: 576 mio de \$);
- investissements directs: après une forte augmentation en 1990 (plus de 4 mia), les investissements dans les pays en développement sont retombés au niveau des années 1988 et 1989, soit environ 1,5 mia de \$.
- emprunts d'institutions internationales de financement: en 1991, les nouveaux emprunts dépassent les remboursements d'un montant de 654 mio, ce qui représente une nette progression par rapport aux années précédentes; par contre, les emprunts publics en Suisse de la part des pays en développement sont tombés de 169 mio de \$ (1990) à 35 mio de \$.
- créances et engagements des banques suisses: comme en 1990, les engagements des banques suisses (représentant des transferts de capitaux en Suisse) sont plus élevés que leurs créances en 1991, alors que la situation était inverse au cours des années précédentes.

**Crédits à l'exportation**

170. En 1991, pour la septième année consécutive, les nouveaux crédits à l'exportation garantis de plus d'un an ont été globalement inférieurs aux remboursements. Cependant, pour l'année 1991, les nouveaux crédits ont été plus importants que les remboursements pour l'Asie et l'Europe.

**Tableau 13**

Crédits à l'exportation  
(en millions de dollars)

	1988	1989	1990	1991
Europe	- 195,0	- 98,0	- 96,0	+ 35,6
Amérique latine	- 90,3	- 103,3	- 153,2	- 271,6
Asie	- 35,8	+ 43,5	- 168,0	+ 160,7
Afrique	- 269,7	- 208,9	- 158,8	- 92,2
Total	- 590,8	- 366,7	- 576,0	- 167,6

**Investissements directs**

171. Selon les chiffres provisoires de la Banque Nationale, les investissements directs suisses dans les pays en développement sont retombés globalement au niveau des années 1988 et 1989 (après une forte poussée en 1990), c'est-à-dire à environ 1,5 mia de dollars. L'analyse par continent montre que cette situation est due essentiellement à une forte baisse des investissements en Amérique latine, notamment dans les centres financiers des Caraïbes. Par contre, il est réjouissant de constater que les investissements en Afrique sont redevenus positifs après certains désinvestissements en 1990.

**Tableau 14**

Mouvements nets des investissements directs par continent  
(en millions de dollars)

	1988 <sup>2)</sup>	1989 <sup>2)</sup>	1990 <sup>2)</sup>	1991 <sup>1)</sup>
Europe <sup>3)</sup>	+ 34	+ 45	+ 72	+ 50
Amérique latine	+1331	+1102	+2523	+ 1062
Asie <sup>4)</sup>	+ 139	+ 193	+ 324	+ 264
Afrique <sup>5)</sup>	+ 5	+ 34	- 23	+ 98
<hr/>				
Total +1509	+1374	+2896	+1474	

- 1) Chiffres provisoires  
 2) Chiffres révisés  
 3) Grèce, Portugal, Yougoslavie, Turquie  
 4) pays de l'Asie, sans Japon, avec l'Océanie  
 5) pays de l'Afrique, sans l'Afrique du Sud

**Emprunts sur le marché suisse des capitaux**

172. Les emprunts nets des institutions internationales de financement et des pays en développement présentent un solde positif en 1991 pour un montant de 688,5 mio de dollars par rapport à 405,7 mio de dollars en 1990. Le tableau ci-dessous montre que ce solde positif est très largement dû aux emprunts aux institutions internationales de financement pour un montant total de 653,6 mio alors que les pays en développement n'ont empruntés qu'un montant de 34,9 mio.

Tableau 15

**Emprunts nets sur le marché suisse des capitaux  
(en millions de dollars)**

	<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u>	<u>1991</u>
1. Institutions internationales de financement de développement	- 127,8	+ 196,3	+ 236,8	+ 653,6
dont BIRD	- 34,2	+ 90,5	+ 154,2	+ 355,3
ADB	+ 199,5	- 76,4	+ 180,0	+ 209,3
BAD	+ 102,5	91,7	-	-
IDB	+ 3,4	+ 90,5	- 97,4	+ 89,0
2. Pays en développement <sup>1)</sup>	+ 580,8	-	+ 168,9	+ 34,9
dont Europe	+ 47,8	-	-	-
Amérique latine	+ 102,5	-	+ 168,9	-
Asie	+ 430,5	-	-	+ 34,9
Afrique	-	-	-	-
Total	- 453,0	+ 196,3	+ 405,7	+ 688,5

1) Non compris les Bahamas, les Iles Vierges (Brit.), les Iles Caïmans et les Antilles néerlandaises.

**Créances et engagements bancaires**

173. Le tableau 16 représente les créances et les engagements des banques suisses vis-à-vis des pays en développement en 1991 et 1990. Les créances représentent des crédits accordés à ces pays par les banques suisses, alors que les engagements traduisent des transferts de capitaux suisses. D'une manière générale, on constate que le solde négatif en 1991 s'est encore accentué pour atteindre les 2 mrd de dollars par rapport à 1,2 mia en 1990.

174. L'analyse par continent montre que ce phénomène est dû au fait que les engagements des banques suisses au Moyen Orient et dans les 4 NEI se sont maintenus au niveau très élevé d'environ 14 mia de dollars alors que leurs créances sont restées au niveau de 6 mia. A noter que la situation n'a pas changé sensiblement en Amérique latine, alors que le solde positif pour l'Afrique a légèrement diminué pour passer à 784 mio en 1991.

**Tableau 16**

Créances et engagements des banques vis-à-vis des pays en  
développement  
(en millions de dollars)

<u>1991</u>	<u>Créances</u>	<u>Engagements</u>	<u>Soldes</u>
Europe	3'096	1'904	1'192
Amérique latine:	12'683	7'950	4'733
- Centres financiers	(7'952)	(5'851)	(2'101)
- Autres pays	(4'731)	(2'099)	(2'632)
Asie:	7'101	15'827	-8'726
- Moyen Orient <sup>1)</sup>	(2'776)	(5'150)	(-2'374)
- 4 NIC's <sup>2)</sup>	(3'098)	(9'233)	(-6'135)
- Autres pays	(1'227)	(1'444)	(-217)
Afrique:	2'445	1'661	784
<b>Total</b>	<b>25'325</b>	<b>27'372</b>	<b>- 2'017</b>

<u>1990</u>	<u>Créances</u>	<u>Engagements</u>	<u>Soldes</u>
Europe	3'257 <sup>3)</sup>	1'913	1'344
Amérique latine:	13'045	8'291	4'754
- Centres financiers	(8'272)	(6'280)	(1'992)
- Autres pays	(4'773)	(2'011)	(2'762)
Asie:	6'937	15'262	-8'325
- Moyen-Orient <sup>1)</sup>	(2'717)	(5'811)	(-3'094)
- 4 NIC's <sup>2)</sup>	(3'026)	(7'987)	(-4'961)
- Autres pays	(1'194)	(1'464)	(-270)
Afrique:	2'538	1'533	1'005
<b>Total</b>	<b>25'777</b>	<b>26'999</b>	<b>-1'222</b>

1) sans Egypte, Libye

2) nouvelles économies industrielles: Taiwan, Hongkong,

3) Singapour, Corée  
révisé

JT 18. Jan. 93 - 1 1/2

DIRECTION DE LA COOPERATION  
AU DEVELOPPEMENT ET DE  
L'AIDE HUMANITAIRE

OFFICE FEDERAL DES AFFAIRES  
ECONOMIQUES EXTERIEURES

t.831 - GRT/BJ

Berne, le 31 décembre 1992

**MEMORANDUM 1990-1991 de la Suisse au Comité  
d'aide au développement de l'OCDE**

---

Veillez trouver ci-joint le mémorandum que la Suisse a adressé au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE concernant son effort d'aide publique au développement au cours des années 1990-1991.

Ce mémorandum fournit un aperçu de notre aide et des diverses formes qu'elle revêt. Conformément aux directives du CAD, il met l'accent sur les mesures prises pour accroître l'efficacité de l'aide et pour adapter les politiques de coopération aux efforts de réforme entrepris par les pays en développement.

DIRECTION DE LA COOPERATION  
AU DEVELOPPEMENT ET DE  
L'AIDE HUMANITAIRE

*F.R. Staehelin*  
F.-R. Staehelin  
Directeur

OFFICE FEDERAL DES AFFAIRES  
ECONOMIQUES EXTERIEURES

*N. Imboden*  
N. Imboden  
Ambassadeur, Délégué aux  
accords commerciaux

JT 18. Jan. 93 - 1 1/2

Va à:

- DFAE: - M. le Conseiller fédéral R. Felber, Chef du Département  
 - M. le Secrétaire d'Etat, J. Kellenberger  
 - Secrétariat général  
 - Direction du droit international public  
 - Direction des organisations internationales  
 - Divisions politiques I, II, III  
 - Secrétariat politique  
 - Service économique et financier  
 - Bureau de l'intégration DFAE/DFEP  
 - Information et presse  
 ✓ - Tous les Chefs de divisions et services de la DDA (46)  
 - Secrétariat du Chef du Département,  
 - Toutes les ambassades suisses à l'étranger (94)  
 - Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève  
 - Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Vienne  
 - Mission permanente d'observation de la Suisse auprès des Nations Unies, New York  
 - Coordonnateurs et attachés pour les questions de développement (46)
- DFEP: - M. le Conseiller fédéral J.-P. Delamuraz, Chef du Département  
 - M. C. Corbat, Secrétaire général du Département
- OFAEE: - M. le Secrétaire d'Etat F. Blankart  
 - M. l'Ambassadeur R. Jeker, Directeur suppléant  
 - M. l'Ambassadeur S. Arioli  
 - M. l'Ambassadeur P. L. Girard  
 - M. l'Ambassadeur N. Imboden  
 - M. M. Baldi, Vice-Directeur  
 - M. O. Zosso, Vice-Directeur  
 - M. W. Jaggi, Vice-Directeur  
 - M. R. Ramsauer, Vice-Directeur  
 - Service du développement
- OFAG: - M. Burger, Directeur  
 - M. H. Popp. Directeur suppléant
- DFE: - Administration fédérale des finances  
 - Contrôle fédéral des finances

Annexe: mentionnéeCopie: Délégation suisse près l'OCDE, Paris (sans annexe)

↳ déjà envoyé par BJ 15.1.93

JT 18. Jan. 93 - 1/4